

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES : # IMM-15834

ESPACE RIVIÈRE

ADDENDA # 1

Date : 1^{er} AVRIL 2022

Nombre de pages : 2

Le présent addenda a pour but de modifier et/ou de préciser les documents du concours comme suit:

- 1.1 Contrairement à l'indication inscrite au site du SEAO, le présent appel de candidatures n'est pas un appel d'offres de type à 2 enveloppes. Il s'agit d'un concours d'architecture pluridisciplinaire en 2 étapes, tel que détaillé au Règlement du concours.
- 1.2 Contrairement à l'indication inscrite au site du SEAO, toutes les questions doivent être soumises à l'adresse courriel suivante : michelle@decaryarchitecte.ca .
- 1.3 Dans l'onglet « **Description** », section « **Renseignements** » du site SEAO concernant le présent appel de candidatures, le texte suivant aurait dû apparaître :

« Le promoteur, la Ville de Montréal, organise un concours d'architecture pluridisciplinaire en deux (2) étapes dans le cadre du projet de construction : ESPACE RIVIÈRE, dont le site visé est situé au 9001 boulevard Perras, à l'angle sud-ouest du pôle René Masson, nouvellement renommé pôle Espace Rivière. Le quadrilatère du pôle urbain est délimité par les boulevards Perras au sud, Rodolphe-Forget à l'ouest, Gouin au nord et par le fond des terrains résidentiels à l'arrière de la 48e avenue. En plus de l'actuelle bibliothèque, le pôle accueille l'école secondaire Jean-Grou et l'annexe Paul-Gratton, l'aréna René-Masson, le centre aquatique de Rivière-des-Prairies, un plateau sportif extérieur et le parc René-Masson. L'objectif du concours est de sélectionner le meilleur projet et de mandater l'équipe lauréate pour sa réalisation.

À cet effet, la Ville lance, par le présent avis, un appel de candidatures auprès de professionnels du Québec et des provinces et territoires visés par un accord de libération des marchés applicable à la Ville de Montréal en vue de sélectionner les équipes finalistes qui seront invitées à participer à la deuxième étape du concours pour la préparation des prestations. Ce concours pluridisciplinaire est approuvé par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation.

Dans le cadre de son Programme RAC, la Ville de Montréal prévoit la construction d'un projet mixte composé d'une bibliothèque, une maison de la culture, des espaces communautaires et de loisirs, ainsi qu'un Bureau Accès Montréal. Sa réalisation est prévue sur le site réaménagé de la bibliothèque existante. Cette dernière pourra être conservée, réaménagée et agrandie ou bien, partiellement ou totalement déconstruite, reconstruite ou agrandie selon les solutions retenues par les concepteurs. L'édifice devra avoir un total d'environ 10 060 mètres carrés de superficie de plancher. Le budget de construction est de l'ordre de 40,2M\$ (avant taxes).

La première étape du concours consiste à lancer un appel de candidatures auprès des architectes, ingénieurs et architectes paysagistes, lesquels doivent présenter une équipe pluridisciplinaire dont certains membres doivent posséder un agrément LEED. Les disciplines visées par ce concours sont : architecture, génie civile, structure, mécanique, électricité et architecture de paysage. La Ville recherche une équipe multidisciplinaire qui pourra mettre à profit sa créativité afin de proposer un projet qui rencontrera tous les objectifs visés. Le choix des **quatre (4) finalistes retenus** s'effectue sur la base de l'évaluation des dossiers de candidature reçus et conformes. La deuxième étape consiste à permettre aux équipes finalistes d'exécuter leur prestation et ainsi soumettre leur projet au jury lequel est assisté d'un comité technique. À l'issue de l'évaluation des projets, le jury désignera le choix de l'équipe lauréate à la Ville de Montréal.

Les documents du concours seront disponibles à compter du **29 mars 2022** en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Les participants sont responsables de se procurer tous les documents du concours ainsi que les addendas. Les dossiers de candidature devront être déposés avant **13h30 le 26 mai 2022** aux bureaux de la Ville de Montréal. Pour tout renseignement, contactez Michelle Décary, conseillère professionnelle, par courriel à l'adresse suivante : michelle@decaryarchitecte.ca.

La Ville de Montréal ne s'engage à retenir aucune des candidatures ni des prestations reçues et n'assume aucune obligation de quelle que nature que ce soit envers les concurrents de la première étape. »

1.4 Le nom de la firme d'un des membres du jury a changé de nom. À l'article 2.3.1 du Règlement du concours, remplacer le nom de la firme de l'architecte Étienne Bernier par le suivant :

« **Agence Spatiale** ».

1.5 **Question reçue :**

Nous aimerions savoir si une firme d'ingénierie peut faire partie de 2 équipes si les personnes de la firme impliquées dans chacune des équipes ne sont pas les mêmes.

Réponse :

Non, ce n'est pas permis, tel qu'indiqué à l'article 3.4 du Règlement du concours : «Aucune personne physique **ou Firme** ...».

Michelle Décary, architecte

Conseillère professionnelle

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES : # IMM-15834

ESPACE RIVIÈRE

ADDENDA # 2

Date : 11 AVRIL 2022

Nombre de pages : 3

Le présent addenda a pour but de modifier et/ou de préciser les documents du concours comme suit:

2.1 Question reçue :

Notre consortium d'architectes qui désire déposer une candidature pour le concours travaille présentement sur un projet sur lequel Peter Soland de Civiliti, qui est un des membres du jury, du concours Espace-rivière, travaille également comme architecte de paysage sur ce même projet. Il est engagé directement par le client. Nous avons des contrats séparés. Pourriez-vous nous confirmer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts dans cette situation?

Réponse :

Suite à la vérification détaillée de cette situation précise et selon les informations soumises, la Ville considère qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

2.2 Questions reçues :

La firme d'architectes paysagistes qui ferait équipe avec nous a actuellement des contrats en cours en collaboration avec Civiliti, pouvez-vous nous assurer que les architectes de paysage peuvent participer au concours et nous confirmer que vous pourriez prendre les mesures pour éviter qu'ils soient en conflit d'intérêts avec Peter Soland?

Cette firme de paysage est aussi mandatée par la firme d'architecture de Sylvie Perreault qui est aussi sur le jury, pour un projet en cours, pouvez-vous nous confirmer qu'ils peuvent participer au concours, et nous confirmer que vous pourriez prendre les mesures pour éviter qu'ils soient en conflit d'intérêts?

Réponses :

Il est d'abord précisé qu'aucune mesure particulière ne peut être prise ou modifiée. La

composition du jury ne peut être modifiée. Les concurrents sont responsables d'analyser leur situation en fonction des articles du règlement du concours traitant des conflits d'intérêts.

Suite à la vérification détaillée de cette situation précise avec Sylvie Perrault, membre du jury, et selon les informations soumises, la Ville considère qu'il y a conflit d'intérêts dans cette situation et que ce concurrent ne serait pas admissible à participer dans un tel cas.

2.3 **Question reçue:**

Est-ce que les autorisations de l'AMP sont requises pour tous les membres de l'équipe pluridisciplinaire ou seulement pour les architectes?

Réponse :

Tel qu'indiqué à l'article 6.1.2.h) du Règlement du concours : « Fournir, pour chaque membre constituant le Concurrent, la preuve de l'autorisation de l'Autorité des marchés publics. Pour plus de clarté, ces preuves sont requises pour chaque Partie au Contrat, indépendamment de la valeur des services fournis par l'une ou l'autre des Parties. »

La définition de *Concurrent* selon le règlement est la suivante : « Un ensemble de personnes ou Firmes qui respecte les conditions d'admissibilité au concours et qui soumet un Dossier de candidature conforme au Règlement du concours à l'étape 1 du concours. Cette étape n'est pas rémunérée. »

Les parties au *Contrat* sont indiqués à l'article 8.4 du règlement.

2.4 **Question reçue:**

Le nombre peu élevé de firme d'ingénierie et de firme d'architecture de paysage rend limitatif le nombre d'équipe d'architecture pouvant accéder au présent concours vu la clause d'exclusivité des membres de l'équipe (section 3.4 du Règlement). Considérant cette limitation, est-ce que la Ville pourrait revoir la clause et ainsi permettre aux firmes d'ingénierie et d'architecture de paysage d'être sur plus d'une équipe en présentant des ressources différentes ?

Réponse :

Aucune modification n'est prévue à cet effet.

2.5 **Question reçue:**

Les architectes de paysages doivent-ils être membre d'un ordre professionnel au Québec pour être admissible au Concours ?

Réponse :

Pas nécessairement. L'Architecte paysagiste est défini comme suit au règlement :

« Architecte paysagiste

Aux fins du Concours, est considérée Architecte paysagiste la personne suivante :

i. toute personne diplômée d'un programme universitaire en architecture de paysage;

ou

ii. toute personne qui possède au moins cinq (5) ans d'expérience en architecture de paysage, qui possède un diplôme universitaire dans un domaine pertinent et dont la pratique dans le domaine de l'architecture de paysage est reconnue par ses pairs. Le cas échéant, la reconnaissance doit être attestée par une personne qui ne fait pas partie de l'Équipe et qui serait admissible au Concours selon la première condition énoncée (i).

Dans tous les cas, l'Architecte paysagiste doit être couvert par une police d'assurance professionnelle offrant une protection minimale de 2 M\$ canadiens par évènement. »

2.6 **Question reçue:**

Nous sommes un regroupement en architecture actif dans les concours internationaux. Les conditions du concours Espace Rivière exigent des attestations LEED. Cette certification n'existe pas dans notre pays. Toutefois, notre groupe est complet. Est-ce que nous pouvons participer au concours sans ces attestations LEED?

Réponse :

Votre regroupement doit présenter certaines personnes, architectes et ingénieurs, ayant une accréditation LEED selon les exigences des professionnels visés à l'article 3.1.a) du *Règlement du concours*. En l'absence d'un ou plusieurs professionnels identifiés dans cet article, le dossier de candidature sera considéré non admissible et ne sera pas évalué par le jury.

Michelle Décary, architecte

Conseillère professionnelle

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES : # IMM-15834

ESPACE RIVIÈRE

ADDENDA # 3

Date : 14 AVRIL 2022

Nombre de pages : 3 + 111

Le présent addenda a pour but de modifier et/ou de préciser les documents du concours comme suit:

3.1 **Question reçue** :

Considérant que l'article 12 du règlement du concours ne fait référence qu'à la signature du contrat et non au dépôt des candidatures, est-ce qu'un accusé de réception de l'AMP signalant qu'une démarche d'obtention des autorisations est en cours d'analyse pourrait être accepté dans le cadre du dépôt des dossiers de candidatures, et être suppléé par les autorisations complètes lors du dépôt des prestations?

Réponse :

Oui, une confirmation de réception émise par l'AMP, indiquant spécifiquement qu'une démarche pour l'obtention d'une autorisation à contracter est en cours, sera acceptée au *Dossier de candidature*. Cependant, afin d'éviter qu'un éventuel *Lauréat* ne puisse être en mesure de signer un contrat avec la Ville au terme du concours, toutes les autorisations à contracter émises par l'AMP et exigées au règlement du concours devront être transmises par courriel à la conseillère professionnelle **au plus tard le 17 juin 2022 à 17h00**. Un *Concurrent* qui n'aurait pas fourni toutes ces autorisations avant cette date limite rendra son *Dossier de candidature* inadmissible et celui-ci ne sera pas évalué par le *Jury*.

3.2 **Question reçue** :

Nous sommes une firme en architecture du paysage et nous avons participé en 2018 avec une firme d'architecture à la charrette de design du projet Espace Rivière. Pourriez-vous nous indiquer si nous sommes autorisés à participer au concours d'architecture pluridisciplinaire pour ce projet ?

Réponse :

Après analyse de la situation, oui, cette firme ayant participé à la charrette de design est

autorisée à participer au concours. Les rapports résultant de cet exercice sont fournis à titre informatif au présent addenda, soient :

- ESPACE RIVIÈRE - RAPPORT RÉCAPITULATIF DE LA CHARRETTE DE DESIGN, 91 pages (21 décembre 2018)
- RAPPORT D'ACTIVITÉ - Charrette de design Espace Rivière, 20 pages (28 février 2019)

3.3 **Question reçue** :

Nous comprenons, entre autres, que trois (3) copies imprimées de notre Dossier de candidature sont demandées. Pour ces copies papier, s'agit-il de l'original de notre Dossier de candidature + deux copies?

Réponse :

Il s'agit de trois copies identiques complètes et signées.

3.4 **Question reçue**:

Nous avons l'intention de soumettre un Dossier de candidature en consortium avec une autre firme d'architecture. Cela dit, nous comptons également solliciter en sous-traitance les services de firmes d'ingénierie. Ces firmes doivent-elles aussi fournir des documents administratifs tels que leurs autorisations de contracter de l'AMP, ou encore, leurs autorisations à exercer leur profession au Québec ?

Réponse :

Le Concurrent doit prendre connaissance de l'ANNEXE R8 – *Projet de Contrat avec le Lauréat* au Règlement du concours, ainsi que tous les autres documents du concours avant de déposer son *Dossier de candidature*.

Les firmes en ingénierie visées par le concours seront cocontractantes et non pas en sous-traitance dans le contrat à venir pour l'équipe lauréate tel qu'indiqué à l'article 8.4 *Parties au Contrat* du *Règlement du concours* et à l'ANNEXE R8 (sauf pour les services spécialisés en ingénierie, par exemple, en TI).

D'autre part, tel qu'indiqué aux articles 6.1.2.g) et h) du *Règlement du concours*, chaque membre constituant le Concurrent doit fournir les attestations et autorisations mentionnées dans ces articles.

3.5 **Question reçue** :

À la page 23 du règlement, il est mentionné que le texte du Dossier de candidature doit être imprimé en noir sur fond blanc. L'organigramme, les schémas, photos ou dessins que nous pouvons présenter dans les différentes parties de notre dossier peuvent-ils, eux, être en couleur?

Réponse :

Oui.

3.6 **Question reçue** :

Au Dossier de candidature, peut-on présenter le même projet dans différentes disciplines en prenant soin d'isoler dans la fiche projet la discipline pour laquelle on présente ledit projet ?

Réponse :

Oui.

3.7 **Questions reçues :**

Au Dossier de candidature, en ce qui a trait aux projets à présenter (peu importe leur discipline), acceptez-vous des projets non terminés? Si oui, l'avancement de tels projets doit avoir atteint minimalement quel pourcentage pour être jugé acceptable dans le cadre de ce concours?

Réponses :

Non, le règlement indique clairement : **projets réalisés.**

3.8 **Question reçue :**

Nous comprenons qu'une des conditions d'admissibilité au présent concours implique que notre équipe comprenne au moins une ressource pour chacun des postes déclinés, de l'Architecte répondant à l'Ingénieur surveillant de chantier. Cela dit, lorsqu'on regarde, l'Annexe R6 qui propose une ventilation des honoraires pour la réalisation du projet, on remarque la présence de nombreux rôles supplémentaires comme par exemple, celui d'un Designer d'intérieur, ou encore celui d'un Consultant en acoustique, d'un Animateur PCI, etc. Devons-nous présenter également ces postes dans notre Dossier de candidature (que ce soit dans l'organigramme ou ailleurs) ?

Réponse :

Non.

3.9 **Questions reçues :**

Est-ce que les ressources présentées en relève sont assujetties aux membres d'une seule équipe ? Est-ce qu'elles sont exclusives ou est-ce qu'elles peuvent être présentes dans une autre équipe?

Réponse :

Les ressources présentées en relève sont assujetties à l'exclusivité de participation à une seule équipe.

Michelle Décary, architecte

Conseillère professionnelle

ESPACE RIVIÈRE

RAPPORT RÉCAPITULATIF DE LA CHARRETTE DE DESIGN



RAPPORT FINAL | 2018-12-21



SOMMAIRE

SECTION 1 – CONTEXTE

1.1	Mandat et mise en contexte	5
1.2	Déroulement de la charrette et méthodologie	8
1.3	Liste des participants et des équipes	9
1.4	Documents de travail	10

SECTION 2 – CHARRETTE D'IDÉATION

2.1	Enjeux conceptuels	16
2.1.1	Partis-pris et proposition	
2.2	Enjeux techniques	57
2.2.1	Partis-pris et proposition	

SECTION 3 – RECOMMANDATIONS

3.1	Recommandations relatives aux objectifs de la Ville	64
3.2	Recommandations relatives aux Plan Directeur	65
3.3	Recommandations relatives à la mise en oeuvre du concours	66

SECTION 4 – ANNEXES

A.1	SCHÉMAS ATELIER RT	70
A.2	SCHÉMAS TURQUOISE DESIGN	83
A.3	RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE	90

CONTEXTE

1

1.0 INTRODUCTION



Bibliothèque existante de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies (source : ville de Montréal, 2018).



Boisé de l'Espace Rivière (source : ville de Montréal, 2018).

1.1 MISE EN SITUATION ET MANDAT

MISE EN SITUATION

Dans le cadre d'une approche intégrée de développement et d'aménagement du territoire ainsi que dans la poursuite de la mise en oeuvre d'un plan directeur, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal mène un exercice de planification et de conception pour la construction d'un nouveau lieu culturel et communautaire dans le quartier de Rivière-des-Prairies : ESPACE RIVIÈRE.

Dans un contexte en évolution, sur le site de l'actuelle bibliothèque, le projet Espace Rivière rassemblera une bibliothèque, une maison de la culture, des espaces communautaires et le Bureau Accès Montréal de Rivière-des-Prairies.

Afin de répondre aux besoins de la communauté et d'avoir un projet porteur et structurant, les acteurs municipaux ont réalisé plusieurs consultations avec divers organismes de la communauté prairivoises.

MANDAT

Le présent mandat s'inscrit dans la poursuite des ateliers de codesign. En effet, lors des deux journées de charrette, plusieurs professionnels de différents domaines, dont l'architecture, le design urbain et l'architecture de paysage ont élaboré des concepts d'aménagement des espaces extérieurs et des entrées au lieu ainsi que des critères d'insertion pour le projet.

Au terme de l'exercice, la production du présent rapport conjoint avec de firme Turquoise Design inc. et Atelier Robitaille Thiffault illustre les concepts élaborés. Des recommandations à inclure à la démarche et réflexion de la vision d'ensemble du Pôle (plan directeur) ainsi que des recommandations sur le concours et ses éléments constitutifs ont été incluses.

1.2 MÉTHODOLOGIE ET DÉROULEMENT

MÉTHODOLOGIE

Le mandat de participation à la charrette de co-design s'est décliné en trois volets :

- Préparation à la charrette ;
- Participation à la charrette de conception ;
- Production et rédaction d'un rapport.

Ainsi, suite à la réception des documents de préparation à la charrette, les deux firmes de consultants ont pris connaissance en détail du projet Espace Rivière et de son contexte de planification et étudierons le secteur urbain dans lequel il se trouve.

DÉROULEMENT DE LA CHARRETTE

La charrette de co-design s'est déroulée sur deux journées.

Afin de s'assurer que les différents participants à la charrette aient le même niveau d'information, une présentation du projet Espace Rivière a été tenue par les experts du milieu et membre de l'équipe du bureau de projet.

Suite à la présentation, une visite des lieux, lors de la première journée de la charrette, a permis de documenter et comprendre à la fois le contexte d'insertion du projet, l'organisation du site vis-à-vis ses accès, les bâtiments limitrophes et les différentes interfaces construites ou paysagères.

Deux équipes de travail ont été formées pour se pencher sur les divers enjeux tant conceptuels que techniques.

Dans le cadre de la charrette, plusieurs idées ont émergé des équipes respectives et certaines propositions ont été développées afin de renforcer et valider l'idée d'origine. Les schémas qui résultent de ces propositions se veulent l'illustration de seulement l'une des formes que pourrait prendre la mise en application de celle-ci.

Finalement, de la charrette ont découlé des recommandations sur plusieurs aspects du projet, tant à l'échelle du Pôle (Plan Directeur) qu'à l'échelle du futur bâtiment (concours).

1.3 LISTE DES PARTICIPANTS

COMITÉ AVISEUR

Claude Toupin, chef de division - Culture, bibliothèques et patrimoine, Arr. de RdP-PAT.

Maryse Dumouchel, agente culturelle, Arr. de RdP-PAT.

Maya El Kheir, architecte - Service de la Culture, Ville de Montréal.

Nicolas Hébert, bibliothécaire, Arr. de RdP-PAT.

Yann Lessnick, chef de section - Bureau de projets, Arr. de RDP-PAT.

PARTICIPANTS

Sophie Charlebois, architecte - Service de la Culture, Ville de Montréal.

Sylvie Passerini, conseillère en documentation, Ville de Montréal.

Éric Potvin, réseau Accès Culture, Ville de Montréal.

Division de l'urbanisme

Kathy de Azevedo, agente technique en urbanisme - Division de l'urbanisme, Arr. de RdP-PAT.

Bibliothèque de l'Arrondissement

Valérie Doucet, chef de section, bibliothèque de l'Arr. de RdP-PAT.

Patrick Frey Laporte, architecte paysagiste, Arr. de RdP-PAT.

CONSULTANTS EXTERNES

Atelier Robitaille + Tiffault

Agence d'architecture et de design urbain

Meilleur monde - Studio de design

Coopérative de designers de service

turquoise design

Bureau d'architecture de paysage et de design urbain

COMPOSITION DES ÉQUIPES

■ Équipe A:

Sophie Charlebois, Ville de Montréal

Kathy de Azevedo, arr. RdP-PaT

Claire Grillet, designer - Meilleur Monde Studio de design

Christine Robitaille, architecte - Atelier Robitaille Thiffault

Rihane Bencherif, architecte - Atelier Robitaille Thiffault

■ Équipe B

Maya El Kheir, Ville de Montréal

Patrick Frey Laporte, arr. RdP-PaT

Jessica Huneault, designer - Meilleur Monde Studio de design

Joëlle Naud, B.Urb - turquoise design

Hervé Haffreingue, architecte paysagiste - turquoise design

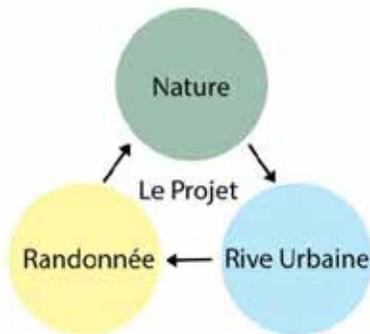
1.4 DOCUMENTS DE TRAVAIL

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- Document d'accompagnement - Intégration urbaine du projet Espace Rivière
- Critères et enjeux - Intégration urbaine du projet Espace Rivière
- Énoncé de vision Espace Rivière. Programme RAC. Rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques (30 juin 2017). Plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme RAC (CE16 0861)
- Sommaire exécutif (extraits) - Avant-projet - Espace Rivière. Programme RAC. Rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques (31 octobre 2018). Plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme RAC (CE16 0861)
- Sommaire analyse urbaine Pôle René-Masson (Pôle Espace Rivière)
- Plan concept - Pôle Espace Rivière
- Plan de mise en valeur du couvert végétal
- Photo de site - Vue aérienne
- Perspective aérienne de l'intersection Perras-Rodolphe-Forget
- Photographie de la façade avant et du débarcadère de l'Aréna René-Masson
- Photographie de la façade avant et de la plage du Centre Aquatique Rivière-des-Prairies
- Perspective aérienne au dessus de l'Aréna René-Masson
- Perspective aérienne du stationnement de l'École Secondaire Jean-Grou et du Centre Aquatique Rivière-des-Prairies

DOCUMENTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA CHARRETTE

- Charrette de design Espace Rivière Document d'accompagnement : Mise en contexte du projet, description et déroulement de la charrette, description des objectifs, des livrables et présentation des membres du comité aviseur.
- Charrette de design Espace Rivière - Critères et enjeux : Document de synthèse des critères de design, des enjeux conceptuels et des enjeux techniques.



Vision et signature
Schéma extrait du document
Critères et Enjeux.

DOCUMENTS RELATIFS AU PROGRAMME RAC

- Énoncé de vision Espace Rivière Document présentant la vision et la signature souhaitées pour le projet en élaborant trois idées maîtresses devant nourrir la vision : nature, rive urbaine et randonnée. Sont également développés en détail les principes directeurs.
- Sommaire exécutif (extraits) Avant-projet - Espace Rivière : Le sommaire exécutif reprend les principes directeurs de l'Énoncé de la vision en précisant l'envergure du projet, en présentant le déroulement de la participation et consultation citoyenne ainsi que la gouvernance souhaitée pour l'Espace Rivière.

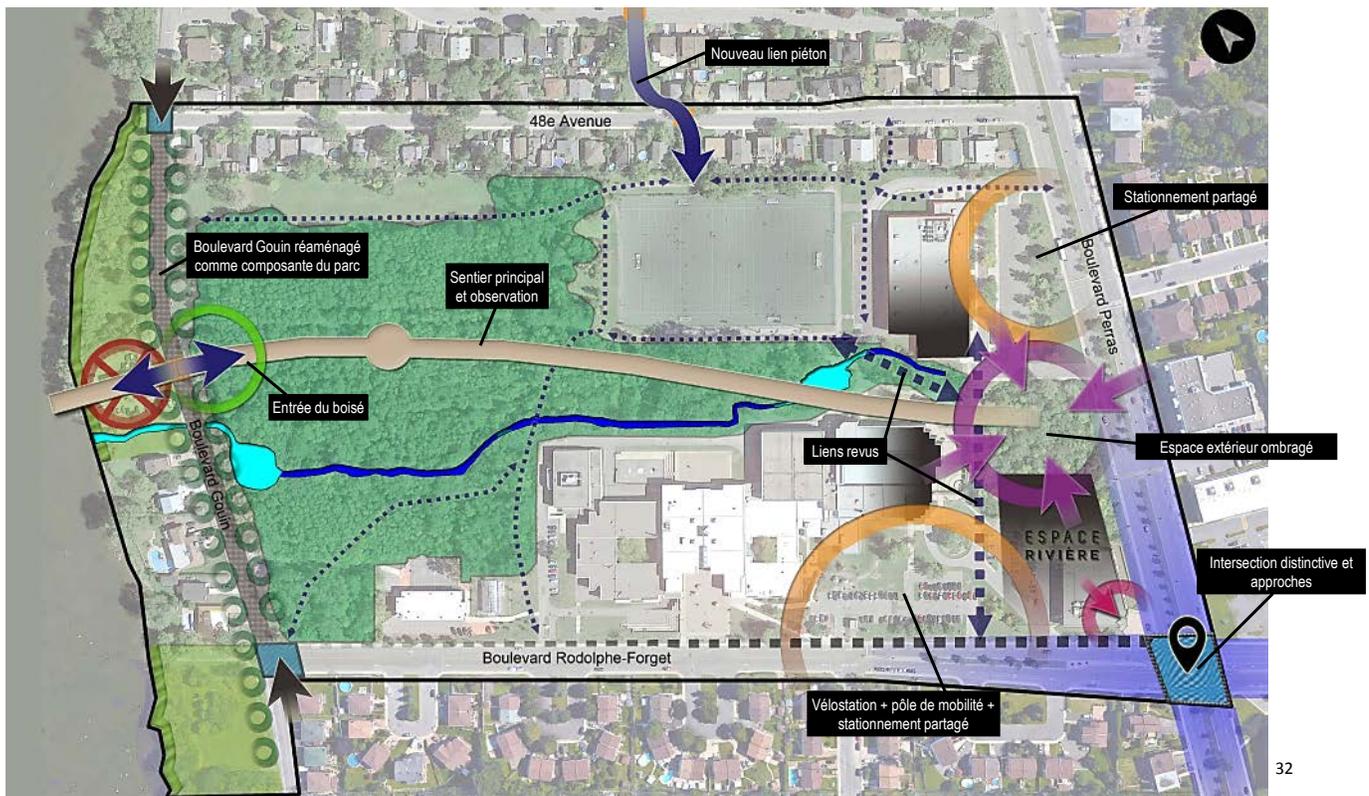
DOCUMENTS RELATIFS À L'ANALYSE URBAINE

- Sommaire de l'analyse urbaine du Pôle René-Masson (Pôle Espace Rivière) : Le sommaire reprend les étapes de réflexion pour l'implantation de l'Espace Rivière au sein du Pôle et présente sous forme de schéma la réflexion faite sur les circulations, les interfaces, les positions envisagées pour les éléments constitutifs de l'Espace Rivière. Le document liste des recommandations pour les espaces publics et l'architecture du bâtiment.

ÉLÉMENTS DU CONCEPT DU PÔLE ESPACE RIVIÈRE

Schéma directeur du Pôle Espace Rivière représentant les futures composantes du lieu devant être prises en considération pour réaliser un Pôle intégré avec son environnement urbain immédiat, ses futurs utilisateurs et son territoire.

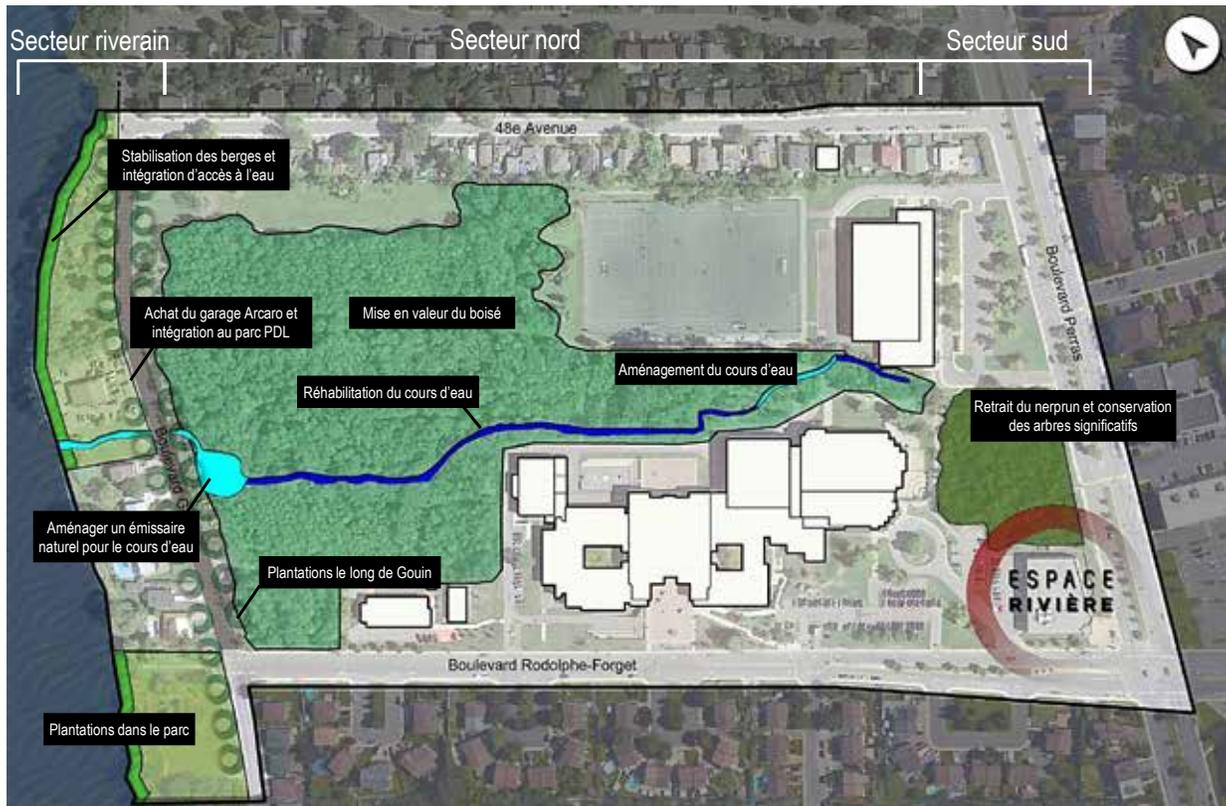
Ce schéma est une synthèse des critères établis lors des démarches entreprises pour l'élaboration du Pôle Espace Rivière.



PLAN DE MISE EN VALEUR DU COUVERT VÉGÉTAL

Le plan de mise en valeur du couvert végétal met de l'avant les potentiels naturels du Pôle devant être pris en considération pour l'élaboration du futur Espace Rivière, de ses circulations et des opportunités qu'il devra offrir aux utilisateurs d'un point de vue de la nature.

Il met également de l'avant la proximité de la Rivière-des-Prairies et de sa rive devant faire partie intégrante du Pôle pour apporter une expérience globale aux futurs utilisateurs.



CHARRETTE
D'IDÉATION

2

2.1 ENJEUX CONCEPTUELS

L'arrondissement souhaite par la proposition d'un plan directeur une inscription du projet Espace Rivière dans un contexte large et englobant.

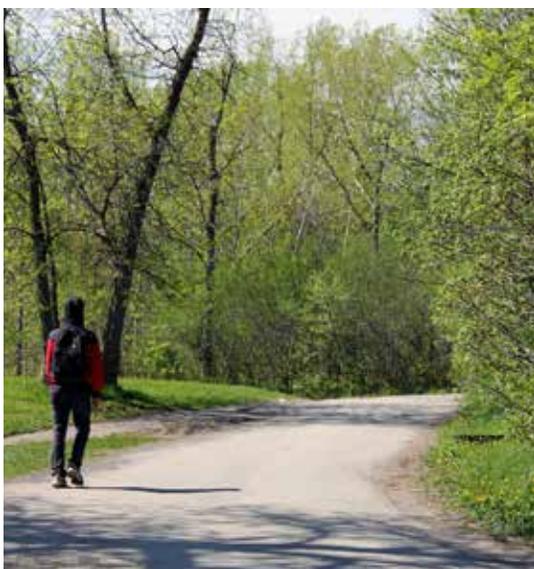
Ainsi, les enjeux de l'interconnexion du bâtiment de l'Espace Rivière dans son contexte, mais de l'ensemble du Pôle dans le quartier sont primordiaux à la réussite du projet.

1
Le parc de l'espace rivière
(source : VdeMontréal, 2018).

2
Vue vers la bibliothèque depuis le boulevard Perras
(source : VdeMontréal, 2018).

3
Vue vers le centre communautaire et la pizzeria faisant face au Pôle de l'Espace Rivière
(source : AtelierRT, 2018).

4
Vue vers le centre commercial faisant face au Pôle Espace Rivière
(source : AtelierRT, 2018).



1



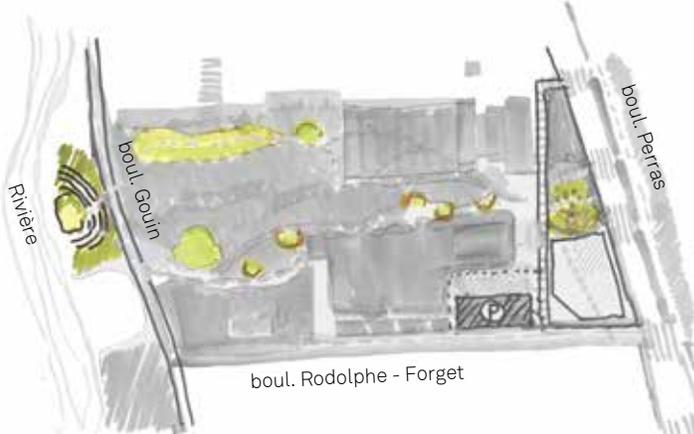
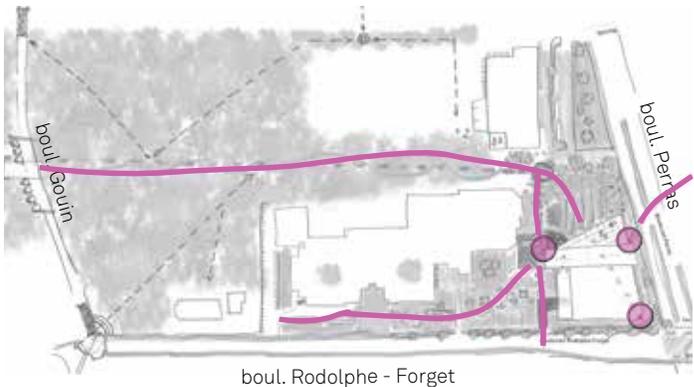
2

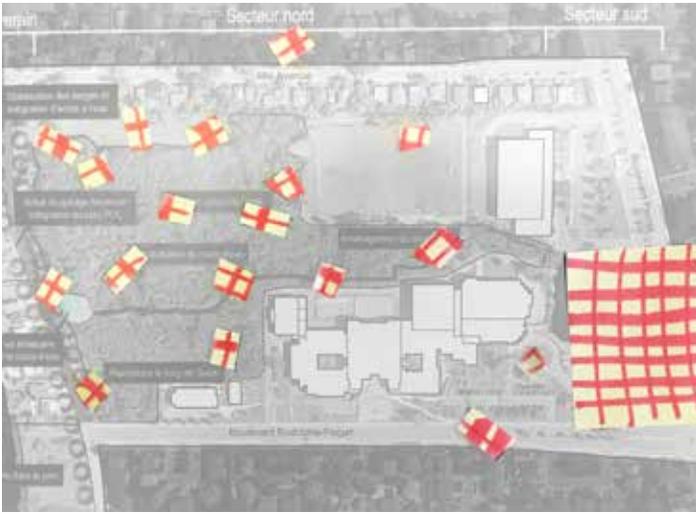


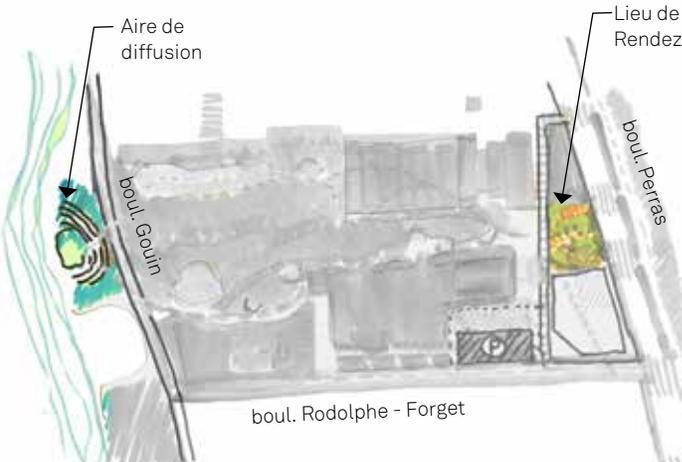
3



4

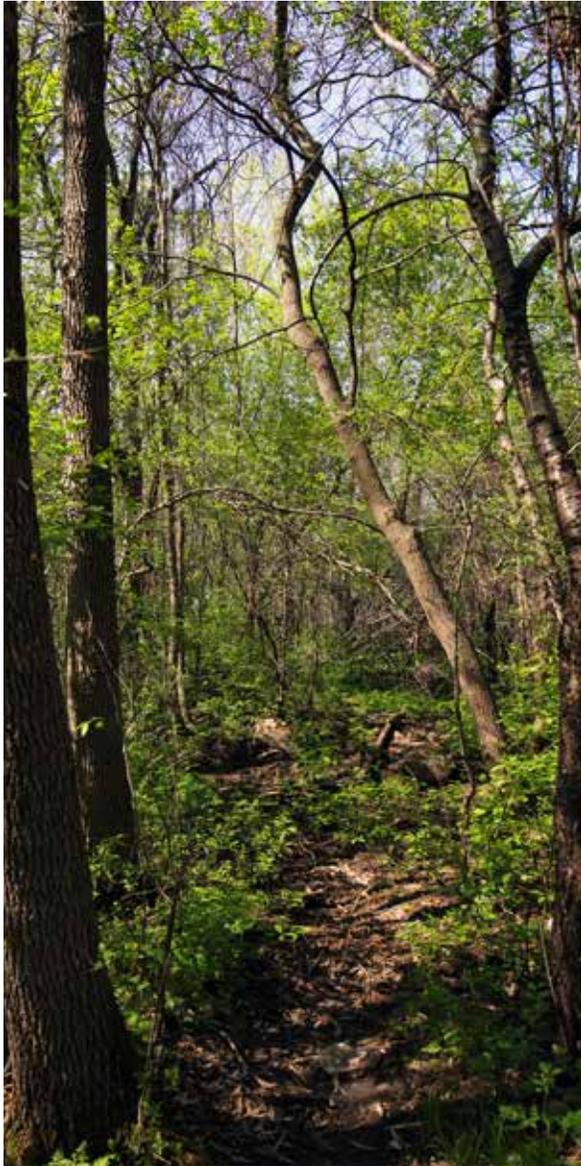
ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
INTERCONNEXION DES COMPOSANTES		
<p>Interconnexion globale et son inscription dans l'ensemble du Pôle et du quartier : bâtiment Espace Rivière / Pôle / quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrir, étendre, ramifier l'offre culturelle à l'ensemble du site par des lieux de rassemblement (clairières) pour créer un parcours fort et dynamique dans l'ensemble du site. ■ Développer un cahier de critères de design général au site autant pour les composantes paysagères ou architecturales afin de guider les interventions futures 	 <p>boul. Rodolphe - Forget</p> <p>Proposition d'une déclinaison de l'expérience et des activités sur tout le site de l'Espace Rivière (nord-sud et est-ouest) par l'intermédiaire de clairières, d'alcoves paysagères et/ou de fragments bâtis et aménagement d'un point focal aux abords de la rivière.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer trois axes de connexions et trois entrées au futur bâtiment Espace Rivière pour créer les connexions sur l'entièreté du Pôle. 	 <p>boul. Rodolphe - Forget</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Interconnexion (contexte urbain)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développer une signature, identité forte dans l'ensemble du site par un choix/programme ciblé (culture et arts vs. sport). ■ Cerner un public cible (les ados) et une vocation forte. 	
Comment on fait vivre une expérience globale au citoyen sur le Pôle (installations et offres) ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Répartir l'offre de services sur l'ensemble du Pôle ■ Disperser des points d'expérience sur tout le site ■ Décentraliser les activités et les étendre à l'ensemble du site (par ex: vers la rivière) ■ Créer un "pendant" extérieur dans l'ensemble du site dans une vision de découverte des usages/espaces prévus dans le bâtiment ■ Déclinaison dans le site 	 <p data-bbox="820 1249 1516 1281">■ Déclinaison du bâtiment Espace Rivière en fragment</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Démocratiser l'entrée à l'Espace Rivière et l'accessibilité aux services en créant plusieurs accès et portes d'entrée similaires dans leur importance. ■ Centraliser les comptoirs de services dans le bâtiment. ■ Offrir des manières différentes de vivre le Pôle et de s'y déplacer pour l'ensemble des catégories d'utilisateurs en prenant en considération leurs besoins. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>L'agora naturelle avec son aire de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un lieu de Rendez-Vous fort et un axe structurant qui relie l'ensemble des bâtiments. <p>Le lieu de Rendez-vous doit être un endroit de passage et d'échange qui donne une vue et point de repère sur l'ensemble du site.</p> <p>Le lieu de Rendez-vous doit agir à titre d'entrée principale qui permet de mieux définir les passages de l'autre côté du boulevard Perras.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un second espace civique qui répond au lieu de Rendez-vous aux abords de la rivière. 	 <p>Aire de diffusion</p> <p>Lieu de Rendez-vous</p> <p>boul. Guin</p> <p>boul. Perras</p> <p>boul. Rodolphe - Forget</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Aire de diffusion au bord de la rivière et d'ensclaver le pole Espace Rivière et stimuler un parcours dans l'ensemble du site avoir un cadre propice (long du traffic automobile) pour l'aire de diffusion. ■ Lieu de Rendez-vous connectant l'ensemble des batiments sur le boulevard Perras.
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prolonger et lier l'agora naturelle au niveau du boulevard Perras avec le bâtiment en intégrant les traversées piétonnes "intérieures extérieures". ■ Étendre l'aire de diffusion de l'agora jusqu'à la plage du Centre Aquatique afin de lier les activités qui y sont offertes pour créer de nouvelles opportunités de partage. 	 <p>Centre aquatique</p> <p>Boulevard Perras</p>

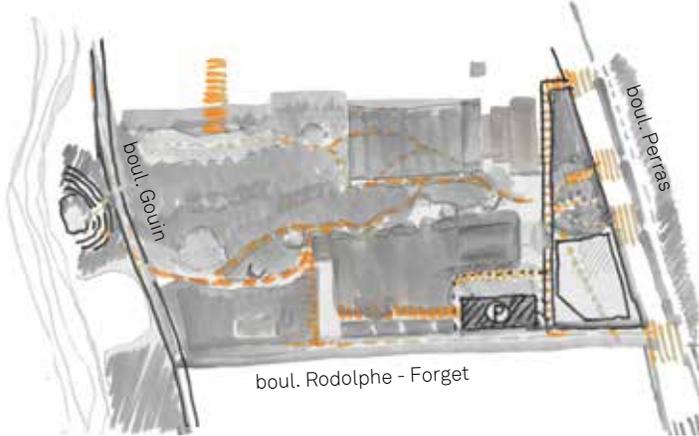
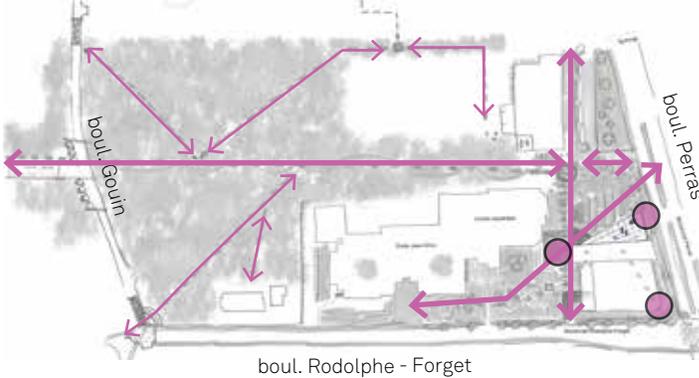


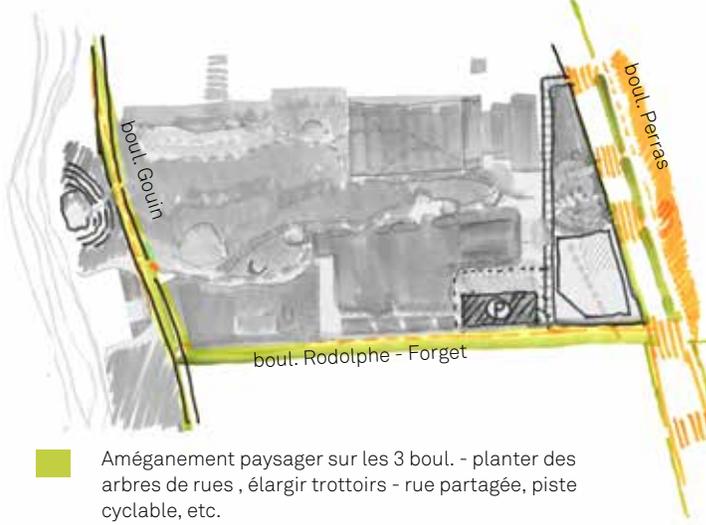
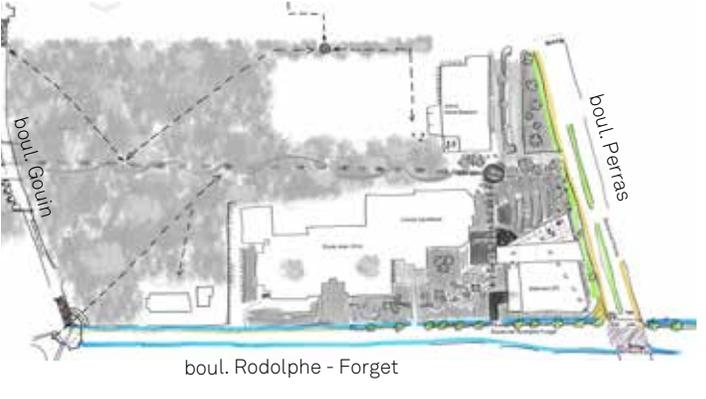
1

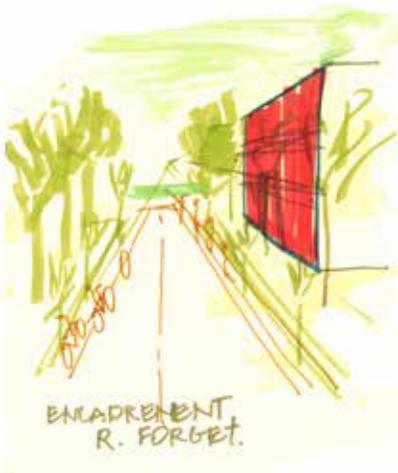
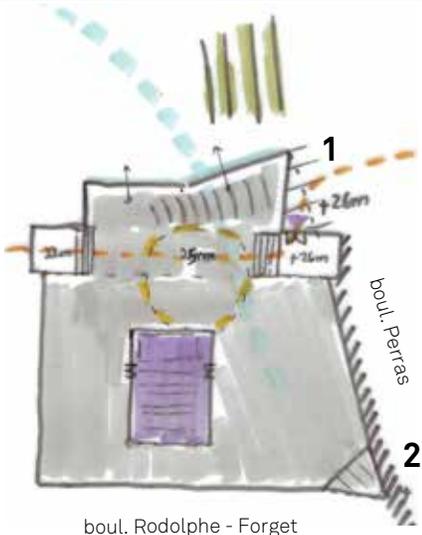


2

1
**Le parc de l'Espace
Rivière**
(source : AtelierRT, 2018).
2
**Le parc de l'Espace
Rivière**
(source : VdeMontréal,
2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Les entrées et la circulation du projet Espace Rivière (Entrées au futur lieu)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir une hiérarchie des accès et des circulations ■ Avoir un point d'entrée central fort, facilement identifiable et multifonctionnel (lieu de Rendez-vous) ■ Avoir des points d'entrée secondaires et non un seul axe traversant le boisé 	 <p style="text-align: center;">boul. Rodolphe - Forget</p> <p>■ Multiples sentiers et accès secondaire sur l'ensemble du site</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Avoir des axes directs traversant le site dépassant les limites du Pôle. ■ Avoir des axes secondaires établis sur les chemins de désir actuels dépassant les limites du Pôle. ■ Avoir des entrées à l'Espace Rivière à la croisée des axes directs et aux points d'arrêt des transports collectifs. 	 <p style="text-align: center;">boul. Rodolphe - Forget</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Axes directs → Axes de désir ● Entrées

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>L'axe au boulevard Perras / Rodolphe-Forget</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'importance d'inclure les trois boulevards (Perras, Rodolphe-Forget et Gouin) dans le plan directeur et à la signature du site ■ Englober les deux boulevards et redéfinir les emprises. (Considérer les 2 côtés de la rue, et définir au-delà du quadrilatère). ■ Sécuriser les abords et les accès afin de favoriser la mobilité active 	 <p>Aménagement paysager sur les 3 boul. - planter des arbres de rues , élargir trottoirs - rue partagée, piste cyclable, etc.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir l'expérience Pôle Espace Rivière dès l'arrivée sur les boulevards dans le périmètre du site. ■ Traiter les boulevards en favorisant les transports actifs et collectifs. ■ Limiter la place de l'automobile sur les boulevards. ■ Commencer l'expérience végétale depuis les boulevards vers les promenades urbaines et la rivière. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Signalisation de l'importance du Pôle à partir des axes Perras et Rodolphe-Forget.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Privilégier un langage architectural qui est plus institutionnel à l'intersection des boulevards Perras et Rodolphe-Forget. ■ Privilégier un langage architectural appropriable par les usagers: voir au travers qui ceux qui s'y trouve. ■ Favoriser la perception des éléments d'affichage et des espaces d'exposition depuis l'extérieur du bâtiment. ■ Permettre la visibilité de l'animation depuis le boul. pour les différents usagers autant les piétons que les automobilistes. 	 <p>ENCADREMENT R. FORGET.</p> <p>La perspective depuis le boulevard Rodolphe-Forget offre une vue dégagée qui doit être mise en valeur et qui par un réaménagement du boulevard a un potentiel important</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Répartir l'annonce de l'Espace Rivière sur la longueur du Pôle. ■ Respecter la topologie urbaine du quartier. ■ Privilégier plusieurs lieux de signalisation. ■ Privilégier la transparence. 	 <p>boul. Perras</p> <p>boul. Rodolphe - Forget</p> <p>Plusieurs points d'entrée (1, 2) sur les boulevards favorisent la lisibilité et la signalisation de l'Espace Rivière.</p>



1



2



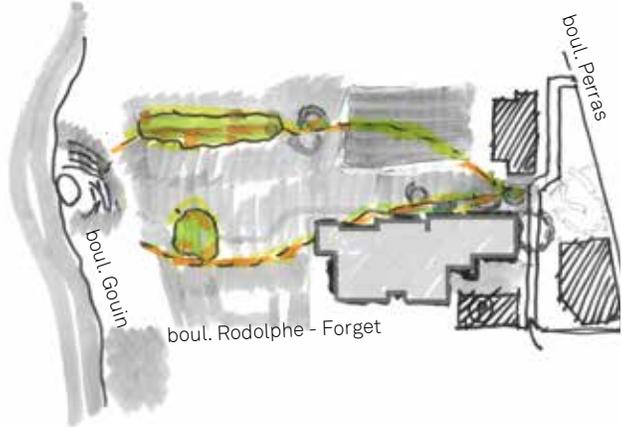
3

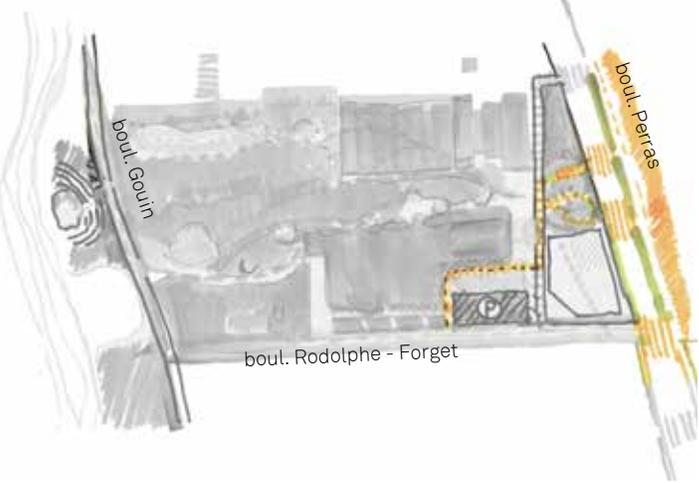
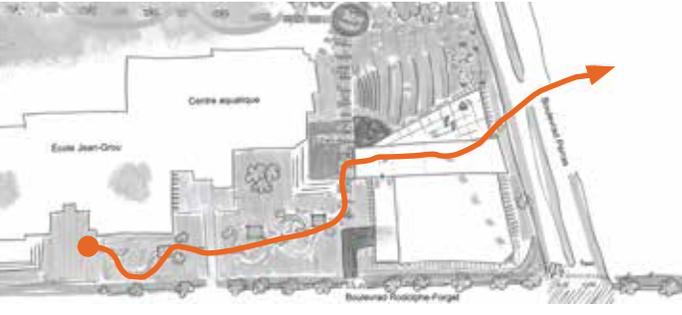
1
**Vue depuis le boulevard
Gouin vers la rivière** (source :
VdeMontréal, 2018).

2
**Vue du Parc Pierre-
Dagenais-Dit-Lépine**
(source : VdeMontréal, 2018).

3
**Perspectice depuis le
boulevard Rodolphe-Forge**
(source : AtelierRT, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>La plage extérieure du centre aquatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désenclaver la plage et mettre l'architecture du bâtiment et son espace extérieur en valeur ■ Faire communiquer la plage avec le Pôle via la création d'une place publique sur un axe piétonnier est-ouest. ■ Créer un "événement aquatique" (ex: jeu d'eau, brumisateur, fontaine, etc...) liant la plage à l'agora vers le ruisseau puis la rivière. 	 <p>↔ Communications directes et indirectes avec les autres espaces du Pôle.</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
L'accès à la promenade active	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer une boucle avec un chemin alternatif (expérience libre et de déambulation) ■ Favoriser les différents parcours et lieux de rencontre. ■ Offrir une circulation de type "promenade" versus "traversée" dans le boisé. ■ Avoir des parcours en boucle dans la nature avec comme point d'arrivée, un endroit qui est un "écho" fort à l'endroit de la rivière. ■ Offrir un lieu de destination lorsqu'arrivé à la rivière 	 <p>Aménagement d'une promenade en boucle avec deux éléments programmatiques forts qui la ponctuent</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Centraliser le point de départ des promenades actives au coeur du Pôle. ■ Offrir une hiérarchie des sentiers. ■ Inscrire l'axe direct dans la continuité de l'axe traversant nord-sud, prenant racine à l'intérieur du bâtiment. 	 <p>Promenade directe au travers du Pôle Sentier secondaire</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
L'axe de désir des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaménager le boulevard Perras afin de ralentir la circulation et de sécuriser la traverse inscrite dans la ligne de désir des jeunes ■ Englober la ligne de désir des jeunes dans une requalification complète du boul. avec des traverses sécuritaires 	 <p>■ Aménagement du boulevard Perras - ajout de traverses piétonne (diff. matérialité et surélevé) dans la poursuite des lignes de désir, plantation d'arbres, élargissement des trottoirs, intégration des arrêts et abris d'autobus dans l'aménagement</p>
La Maison des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer l'axe de désir au Pôle et à l'Espace Rivière. ■ Encourager les jeunes à traverser l'Espace Rivière par l'extérieur et l'intérieur. 	



1



2



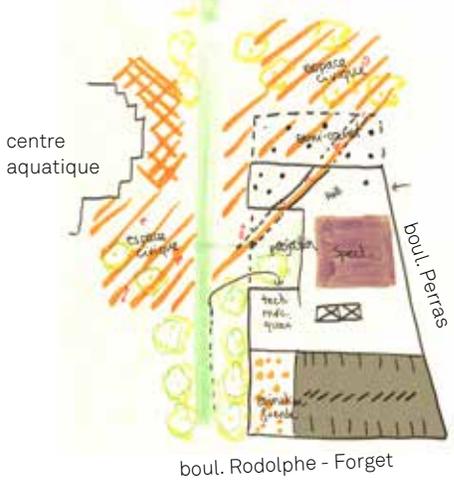
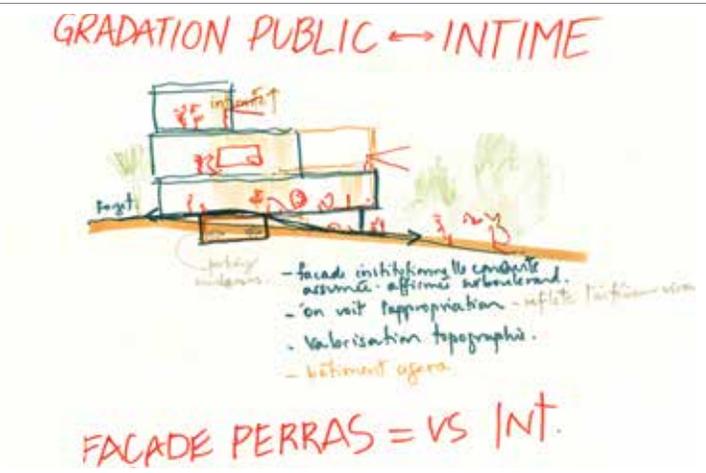
3

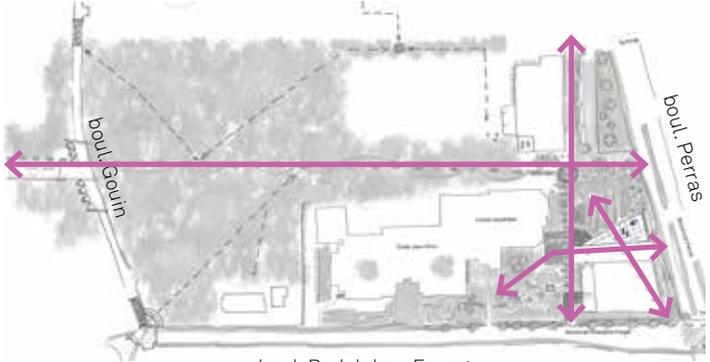
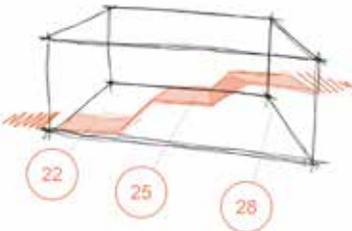
1
La Maison des Jeunes
(source : Google street view, 2014).

2
L'école secondaire
(source : AtelierRT, 2018).

3
**Vue vers le centre
communautaire et la
pizzeria faisant face au Pôle
de l'Espace Rivière**
(source : VdeMontréal, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
École secondaire Jean-Grou	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la création d'un espace extérieur devant l'école, dédié aux jeunes. ■ Favoriser le développement de sentiment d'appartenance afin de permettre de répondre à l'enjeu de rétention des jeunes sur le site. ■ Intégrer l'espace des jeunes à l'aire de diffusion de l'agora naturelle via les axes de circulation. ■ Favoriser l'implantation des aires de stationnement en cour latérale de l'école (stationnement existant à réaménager) pour libérer l'espace en cour avant. 	 <p data-bbox="821 827 1446 877">Sécuriser les jeunes en leur offrant un site dédié sur le Pôle et relié à l'Espace Rivière.</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Axe traversant (école/intérieur bâtiment/extérieur)</p> <p>Lien sud-nord du Pôle</p> <p>Rôle du bâtiment d'ER dans la circulation et l'expérience du Pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer le bâtiment tant au nord, qu'à l'est par des jeux de volumétrie, retrait, cadrage, pour créer un lien fort entre le bâtiment de l'Espace Rivière, l'école, le centre aquatique et l'aréna. ■ Favoriser des liens de proximité à travers des connexions spatiales. ■ Créer des espaces extérieurs connectant les différentes institutions : L'École et le Centre aquatique L'École avec le bâtiment Espace Rivière via un écran de projection situé en terrasse ou en place extérieure ■ Créer une architecture très affirmée, institut et construite en interface des boulevards versus une architecture qui se déconstruit, s'ouvre, se déploie vers l'intérieur du Pôle par des espaces semi-ouverts/extérieurs/partiellement couvert, etc. 	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;">  </div> <div style="flex: 0.5; padding-left: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> Salle de spectacle Espace civique Passage/axe structurant Stationnement, débarcadère technique </div> </div> <p style="text-align: center; margin-top: 10px;">boul. Rodolphe - Forget</p> <p>Schéma de potentielle répartition des usages au rez-de-jardin. Aménagement favorisant les connexions entre les espaces extérieurs et intérieurs tout en permettant la déambulation</p> <hr/> <div style="text-align: center;"> <p>GRADATION PUBLIC ↔ INTIME</p>  <p>FACADE PERRAS = VS INT.</p> </div> <p>Coupe schématique montrant différents retraits dans le bâtiment et cadrage de vues.</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>(SUITE) Axe traversant (école/intérieur bâtiment/extérieur)</p> <p>Lien sud-nord du Pôle</p> <p>Rôle du bâtiment d'ER dans la circulation et l'expérience du Pôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Relier le bâtiment, ses espaces extérieurs, la promenade active et l'entièreté du Pôle à l'axe traversant. ■ Favoriser la convergence des circulations vers le bâtiment. ■ Faire converger les circulations piétonnes vers le ruisseau. ■ Favoriser la mise en valeur de la gestion des eaux de ruissellement. ■ Favoriser les éléments naturels comme outils d'apprentissage, d'interaction et de ludisme. ■ Concevoir le bâtiment comme vecteur de mobilité sur l'ensemble du Pôle. ■ Favoriser l'intégration du bâtiment dans la topographie du site (niveaux topographiques en trois paliers). ■ Inscrire le volume principal du bâtiment, se voulant comme la colonne vertébrale de celui-ci, dans l'axe nord-sud qui fait le relais entre différents paliers, soit du 22 au 27/28. 	 <p>boul. Rodolphe - Forget</p> <p>Convergence des circulations vers et autour du bâtiment.</p>   <p>Intégration du bâtiment et des circulations par rapport à la topographie du site.</p>



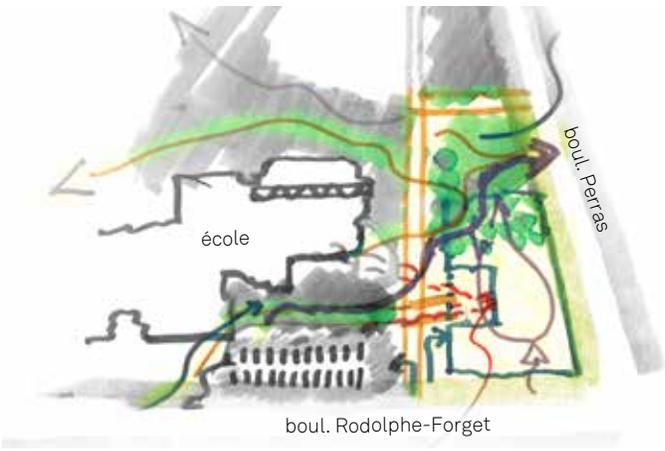
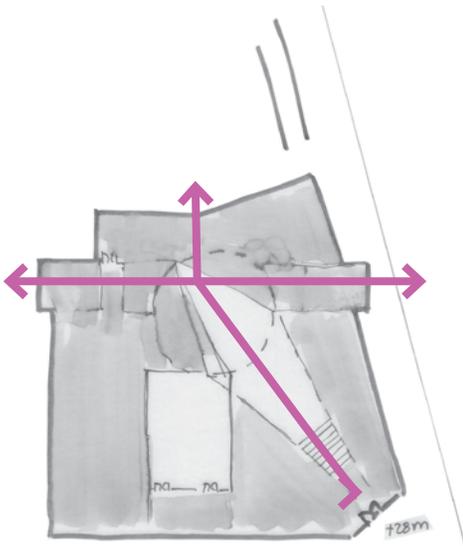
1

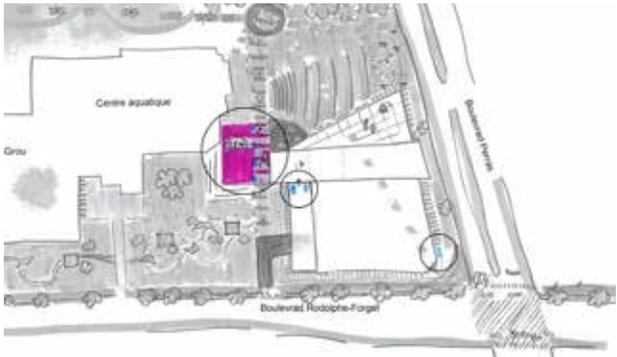


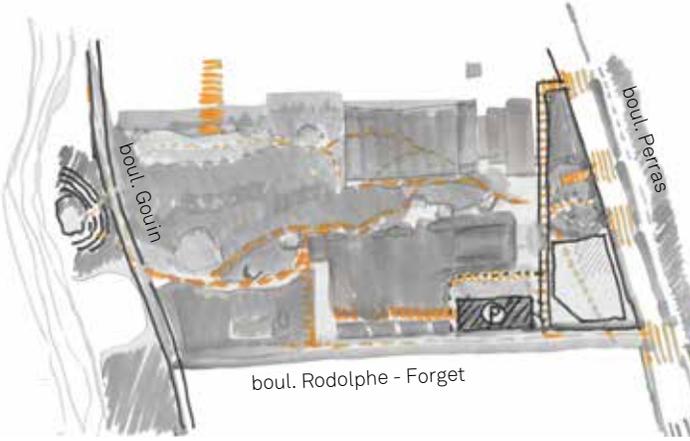
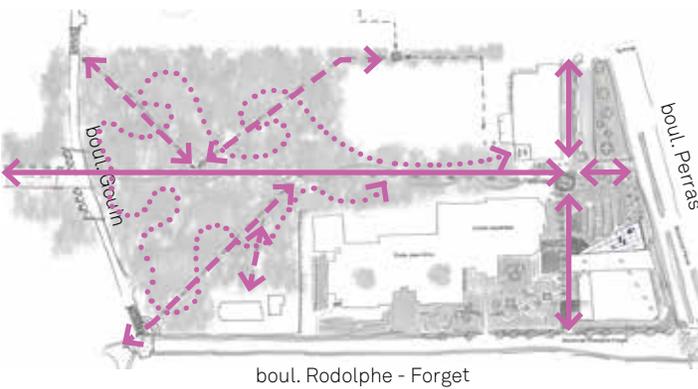
2

1
Vue du boulevard Perras et du centre commercial faisant face à la bibliothèque actuelle
(source : AtelierRT, 2018).

2
Vue du boulevard Rodolphe-Forget vers la bibliothèque actuelle
(source : AtelierRT, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Lien de mobilité intérieur / extérieur</p>	<p>PÔLE DE MOBILITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Privilégier une configuration traversante dans le bâtiment autant nord-sud qu'est-ouest, permettant ainsi une circulation piétonne fluide au sein et au travers du bâtiment Espace Rivière. ■ Favoriser un agencement des usages qui permet la déambulation à même le bâtiment. ■ Favoriser un agencement des usages et programmes au sein du bâtiment Espace Rivière qui propose en parcours incitatif à l'engagement et à la découverte des activités offertes. ■ Favoriser une dualité formelle vs informel d'un point de vue organisation spatiale. ■ Favoriser l'appropriation des lieux par les différents usagers: spectateur vs engagé. 	 <p>Concept de rez-de-jardin et de rez-de-chaussée permettant la déambulation dans le Pôle et au travers du bâtiment de l'Espace Rivière</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Privilégier l'ouverture et la transparence des espaces. ■ Favoriser la centralisation des accès dans le bâtiment et vers les entités existantes du Pôle. ■ Favoriser la création d'ambiance/atmosphère dans le bâtiment pour les différentes catégories d'utilisateur. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Aires de rassemblement	<p><i>Voir l'enjeu Agora naturelle abordé plus haut</i></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer une halte de mobilité où plusieurs axes et modes de déplacement convergent et peuvent rediriger vers l'agora, la promenade, la cour des jeunes ou l'Espace Rivière. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Circulation piétonne (sentiers actifs)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'accès au Pôle de l'Espace Rivière par différents sentiers permettant de découvrir le boisé depuis plusieurs perspectives. ■ La multiplication des accès/sentiers permettra aussi d'inciter les usagers à stationner sur rue et de traverser le boisé pour se rendre aux bâtiments du Pôle de l'Espace-Rivière. ■ Favoriser des parcours alternatifs permettra d'atténuer le mouvement de foule à la sortie des classes vers l'intersection Perras/Rodolphe-Forget. 	 <p>Multiplication des sentiers dans le boisé et des accès depuis les différents boulevards qui bordent le Pôle</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la création de deux axes principaux : nord-sud et est-ouest. ■ Relier la Rivière-des-Prairies à l'agora via la promenade active. ■ Favoriser l'aménagement des sentiers secondaires qui s'inscrivent dans la lignée des axes de désir existants et qui permettraient de rejoindre les différentes entrées du boisé. ■ Favoriser les aménagements quatre saisons pour accroître les possibilités d'activités récréatives et ludiques sur l'entièreté du site. 	 <p> ↔ Axes nord-sud et est-ouest ↔ Sentiers secondaires Sentier de découverte et anneau de glace </p>



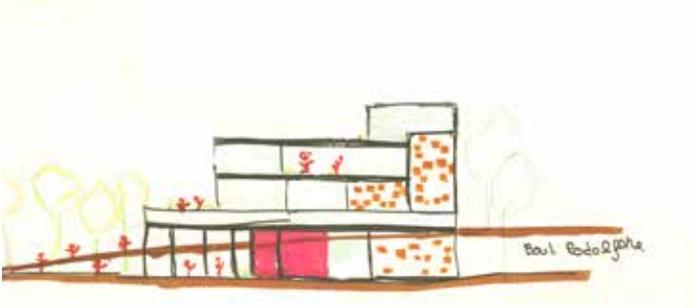
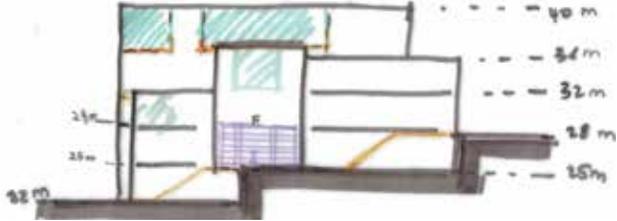
1

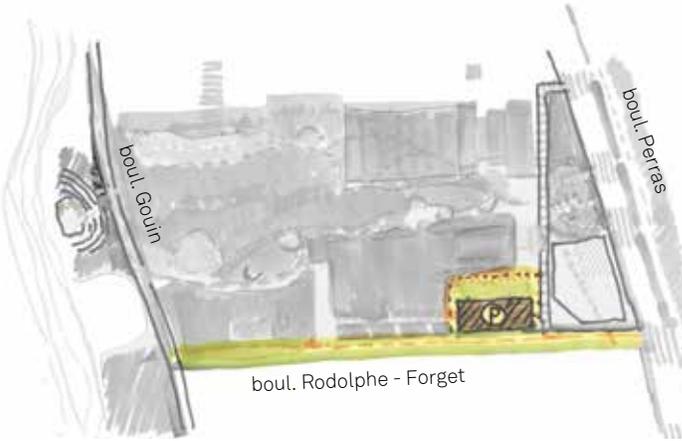
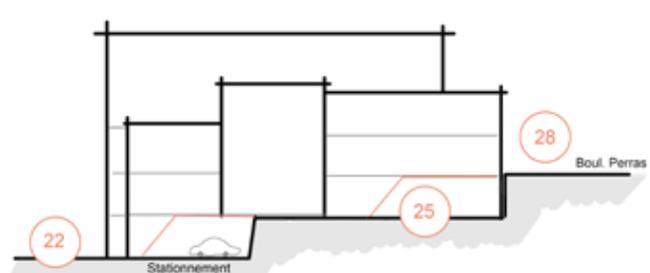


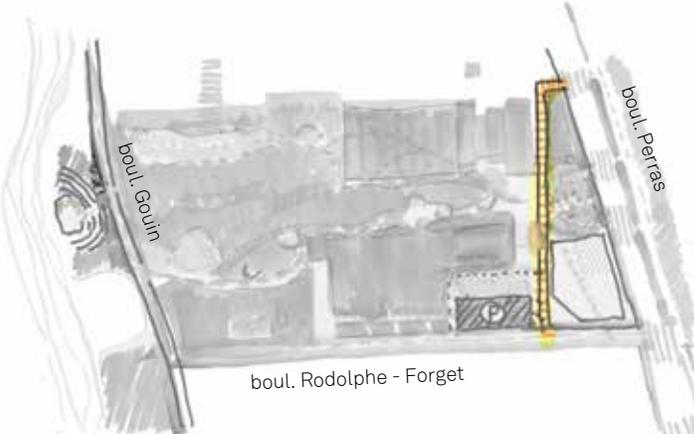
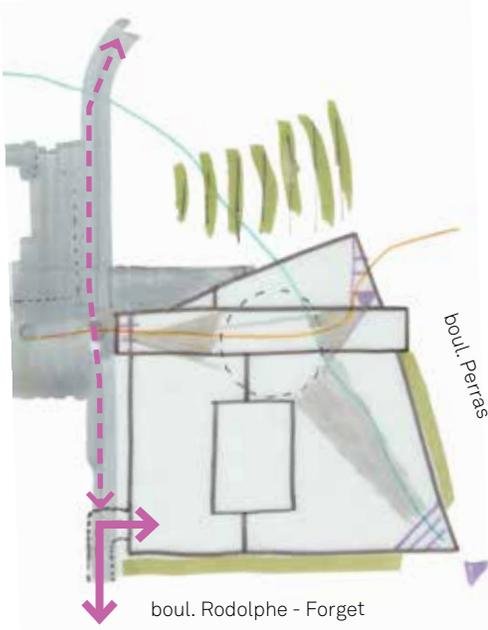
2

1
**Vue de la plage du centre
aquatique** (source :
VdeMontréal, 2018).

2
Vue des lignes de désir
(source : VdeMontréal, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Circulation et accès des personnes à mobilité réduite aux aménagements extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Profiter de la topographie pour donner davantage d'accès directs (niveau boisé, niveau centre aquatique, niveau boulevard Perras) 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la conception par rapport à la topographie existante du site pour le rendre accessible universellement. ■ Permettre le passage d'un niveau à l'autre (22 à 27/28) par l'intérieur du bâtiment (rampe, escalier roulant, ascenseur). 	 <p data-bbox="820 1098 1503 1146">En adaptant le bâtiment à la topographie du lieu, l'accessibilité universelle devient la norme des circulations piétonnes.</p>
Emplacement des futurs vélos stations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaménager la piste cyclable sur le Boulevard Rodolphe-Forget en site propre pour que cela soit sécuritaire pour des cyclistes non expérimentés. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les stations de vélos standards et en libre-service sur l'axe est-ouest à proximité de l'entrée basse de l'Espace Rivière afin de créer une halte de mobilité active. ■ Favoriser l'implantation de supports à vélo à l'intersection des boulevards. ■ Intégrer un stationnement à vélos dans le stationnement couvert. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Vision globale du stationnement sur le site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer une stratégie de stationnement conjointe avec la commission scolaire. ■ Étudier la possibilité d'avoir un stationnement étagé pour diminuer l'impact visuel sur le boulevard Rodolphe-Forget. Par ailleurs, en dehors des heures d'école le stationnement pourrait servir à accommoder les usagers du bâtiment de l'Espace Rivière lors de la tenue de spectacle ou d'une programmation particulière. 	 <p>Créer un cadre construit qui vient fermer le boulevard, encadrer l'entrée du boulevard et définir un front urbain à cet endroit (versus le stationnement actuel)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'utilisation de la topographie du site et la construction existante pour créer un stationnement couvert au niveau 22 (niveau de la plage). ■ Favoriser la conservation et le réaménagement le stationnement existant à l'ouest de l'école pour les professeurs. ■ Créer un stationnement pour véhicule d'urgence et personne à mobilité réduite devant l'école. 	
<p>Station de recharge électrique automobile / autopartage /</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer une station de recharge électrique et une station d'autopartage au sein du stationnement étagé. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les bornes de recharge dans le stationnement couvert. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Vision globale pour la circulation véhiculaire sur site</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concentrer la circulation sur le site en un seul axe structurant, parallèle au boulevard Perras et accessible depuis le boulevard Rodolphe-Forget. Cet axe serait seulement accessible lors d'évènements et pour les pompiers (systèmes de bollards) et prendrait la forme d'une "rue partagée" la plupart du temps. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Limiter la circulation véhiculaire sur le site (sauf véhicule d'urgence et technique). ■ Favoriser la centralisation des circulations vers un espace unique (stationnement, débarcadère). ■ Concentrer les déplacements vers le stationnement couvert. 	 <p data-bbox="846 1591 1406 1661">  Entrée véhiculaire principale  Voie d'accès pour véhicule de secours et techniques </p>



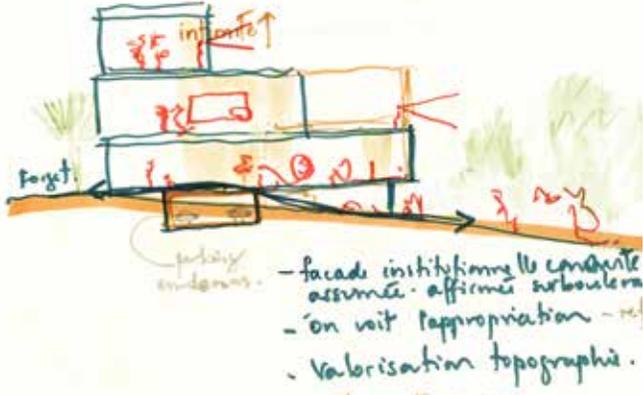
1



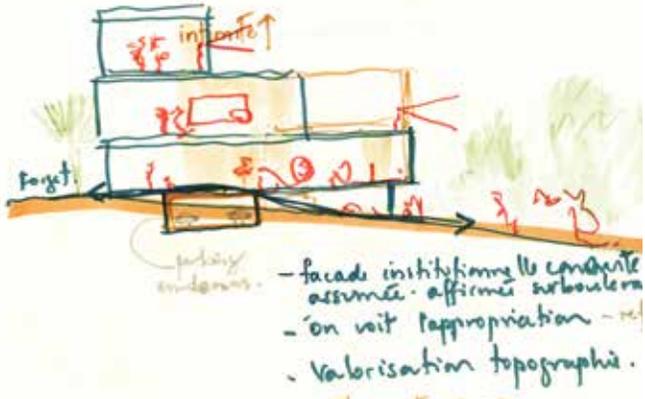
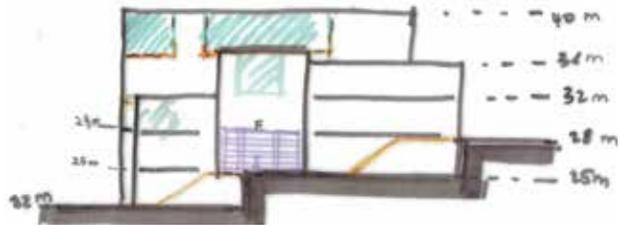
2

1
**Vue dans le boisé, sentier
à proximité des terrains de
basketball**
(source : VdeMontréal, 2018).

2
**Vue dans le boisé des
sentiers**
(source : AtelierRT, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
VOLUMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE		
Volumétrie générale du bâtiment Espace Découverte	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la création d'un axe central qui forme les circulations et les paliers topographiques essentiels à l'intégration du projet. ■ Favoriser la création des volumes distincts, ayant un rôle précis et participant à cohésion des espaces : un axe majeur à la rencontre des axes de circulation. ■ Offrir une signature forte sur les boulevards tout en respectant le cadre bâti environnant. ■ Privilégier l'intégration du bâtiment à l'agora naturelle afin d'assurer un rapport direct avec l'extérieur. 	
Échelle et articulation du bâtiment par rapport au site, aux piétons et aux autres bâtiments	<ul style="list-style-type: none"> ■ Privilégier une articulation du bâtiment de l'Espace Rivière dont la volumétrie, la forme et les matériaux répondent à la dualité du contexte environnant. Expression de la "ville" (façade vitrée sur les deux artères véhiculaires); expression du "boisé" (façade chalet, mat. organique, modulé) ■ Articuler la façade ouest de façon à ce qu'elle soit invitante et interpelle les jeunes. Façade texturée, découpée, présence d'alcôves et loggias. ■ Créer des sous-espaces appropriables par les différents groupes d'âges, d'utilisateurs et pour différentes fonctions. <p data-bbox="397 1801 727 1864"><i>Voir l'enjeu Lien de mobilité intérieure/extérieure</i></p>	 <p data-bbox="1149 1436 1516 1583"> <i>- facade instable, assumée, affirmée sur boulevards - on voit l'appropriation - etc. - valorisation topographie.</i> </p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Topographie naturelle de site	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer la notion de topographie/nivellement, pente dans le concept architectural et utilisez celui-ci pour alimenter et nourrir les différents accès au bâtiment. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Profiter de la topographie pour créer une volumétrie en “escalier” ou “gradin” pour le bâtiment de l'Espace Rivière. Cette volumétrie favorisera les liens visuels et physiques avec les éléments du contexte à savoir l'école, la plage du centre aquatique et le boisé. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Points de vue Rivière Intérieur et extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un contact avec l'eau (physique et visuel) ■ Structurer, dégager la vue vers la rivière depuis l'intérieur du bâtiment Espace Rivière ■ Développer un appel, une signalétique entre Ciel et terre aérien. Repère. ■ Créer des espaces depuis lesquels l'utilisateur est mis en scène, par des jeux de belvédère, podium, balcons, coursives qui permettent d'explorer la topographie, de créer des liens avec les autres bâtiments et la nature. ■ Favoriser les espaces ouverts et connectés par des liens visuels. Des "yeux" qui regardent les autres espaces (autant extérieur qu'intérieur). 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer un point de vue vers la rivière à partir du bâtiment au niveau le plus élevé. ■ Favoriser une interaction et une visibilité vers le ruisseau à partir de l'intérieur du bâtiment. ■ Intégrer le principe de transparence du processus de ruissellement des eaux de pluie et leur acheminement jusqu'au ruisseau, puis à la rivière. 	 <p>Point de vue vers l'extérieur à chaque strate du bâtiment</p>



1
Trottoir sur Rodolphe-Forget (source : VdeMontréal, 2018).

2
Présence de transport en commun desservant le Pôle Espace Rivière (source : VdeMontréal, 2018).

3
Rassemblement à l'heure du dîner des jeunes sur le terrain sportif (source : VdeMontréal, 2018).

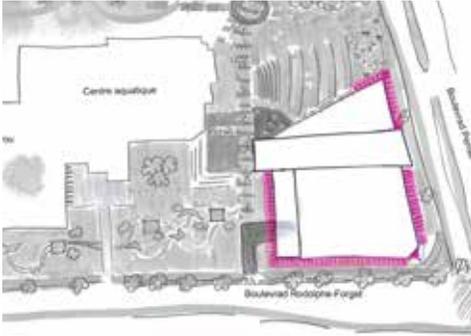


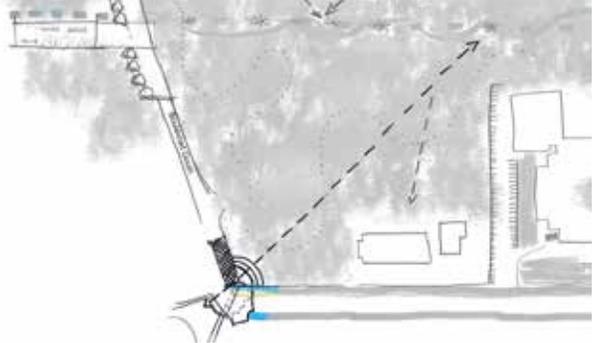
2



3

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Toit-terrasse	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser une organisation permettant une gradation des espaces/usages allant de publics à intime selon le niveau. ■ Intégrer un espace de repos/silence prenant la forme d'un belvédère. Cet espace serait propice au petit groupe et à l'observation de la rivière et des couchers de soleil. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser l'accessibilité universelle au toit-terrasse depuis l'extérieur. ■ Incorporer les principes d'agriculture urbaine. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
ESPACES PUBLICS LIMITOPHES AU BÂTIMENT D'ESPACE RIVIÈRE		
Comment habiter le territoire entre le bâtiment et son environnement immédiat?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer des espaces semi-extérieurs intégrant de la végétation et des places assises (des espaces 4 saisons). ■ Créer un lieu de Rendez-vous extérieur entre le bâtiment et l'aréna (intégrant la ligne de désir vers les commerces/ restaurants/pizzeria qui se trouve de l'autre côté du boulevard Perras). ■ Intégrer le rez-de-chaussée au parcours piéton extérieur du site. Favoriser des rez-de-chaussée et des rez-de-jardin qui s'ouvrent vers des espaces publics extérieurs aménagés et plantés. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser les exigences LEED souhaitées pour le projet afin de créer une circulation piétonne en périphérie du bâtiment. ■ Intégrer le bâtiment à la topographie existante. ■ Créer des liens intérieurs/ extérieurs. 	
Aires aménagées le long des boulevards Perras et Rodolphe-Forget	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structurer l'ensemble du Pôle Espace Rivière. En bordure des deux boulevards, avoir une géométrie simple et urbaine, rappelant celle la morphologie d'une "tête d'îlot". ■ Prévoir une organisation plus organique dans le parc boisé. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la création d'espace public entre le bâtiment et le boulevard Perras. 	

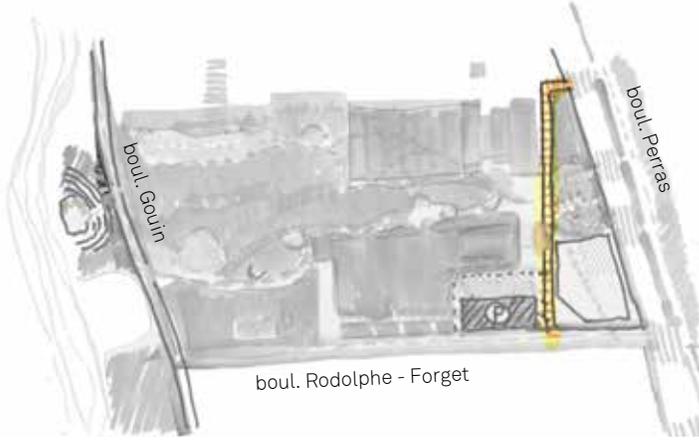
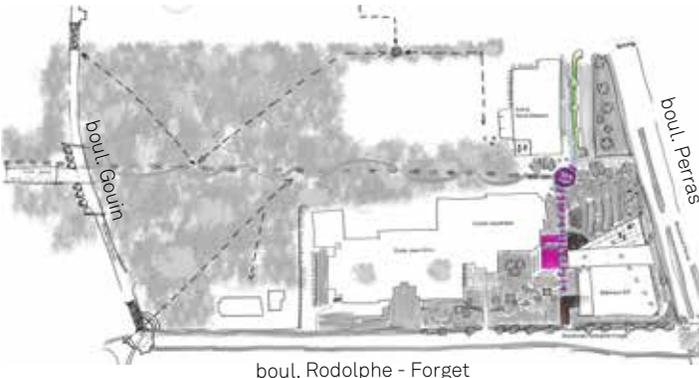
ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Aires aménagées aux différentes entrées du lieu	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser les connexions en créant des intersections marquées au coin des boulevards Gouin et Forget reliant le Pôle et le parc existant le long de la rivière des Prairies. 	



1

1
**Vue aérienne du
stationnement de la
bibliothèque actuelle et des
stationnements**
(source : VdeMontréal, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
AMÉNAGEMENT D'UNE AGORA NATURELLE AVEC UNE AIRE DE DIFFUSION		
<p>Agora naturelle et agora urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Implanter un lieu qui fait “écho” au bâtiment Espace Rivière, situé proche de la rive. Créer une agora naturelle avec aire de diffusion à grande échelle permettant une réelle connexion avec la rivière et ainsi profiter d'un lieu de diffusion loin du flux automobile (boul. Perras et Rodolphe-Forget) ■ Développer une “agora” urbaine (le bâtiment Espace Rivière) et ses espaces adjacents dont la volumétrie permet de créer différents espaces extérieurs et semi-extérieurs. ■ Intégrer les deux espaces civiques : lieu de Rendez-Vous et lieu de rassemblement <ul style="list-style-type: none"> ■ Privilégier l'intégration de la plage du centre aquatique. ■ Favoriser l'intégration d'un axe est-ouest dans le prolongement de l'agora naturelle. ■ Privilégier la centralisation des circulations depuis et vers l'agora naturelle. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Carrefour (centre aquatique)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer le périmètre du carrefour véhiculaire du centre aquatique au territoire d'intervention du concours. Cette intégration permettra de ne pas multiplier les accès carrossables au sein du Pôle Espace rivière. ■ Concevoir l'Espace Rivière en intégrant le centre aquatique et ses accès. 	
Ensemble des circulations de caractères différents	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les différentes circulations en un axe structurant est-ouest, desservant les différentes institutions. Pouvant prendre la forme d'une rue partagée, l'accès carrossable à celle-ci sera permis par un contrôle de type bollard rétractable (pour assurer la sécurité des piétons sur le site) 	 <p style="text-align: center;">Circulation traversante et unifiée dans le site à l'endroit de la "tête d'îlot".</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la création d'un axe est-ouest multifonctionnel (piéton, vélo, véhicule d'urgence). ■ Hiérarchiser les circulations piétonnes en fonction de le rôle sur le site et leur vocation (transport, récréatif, éducatif). 	 <p style="text-align: center;">boul. Rodolphe - Forget</p>

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
Aire de rassemblement min. et max	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir plusieurs aires de rassemblements appropriables (avec une attention particulière à l'ensoleillement et au vent) pour contrer la problématique d'attroupement actuelle. ■ Prévoir minimalement une aire de rassemblement entre le bâtiment Espace Rivière et l'école et une deuxième à la jonction du bâtiment Espace Rivière, de l'aréna et de la plage du centre aquatique. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir la possibilité d'utiliser les agoras intérieure et extérieure simultanément. ■ Prévoir une aire de rassemblement dédiée aux jeunes. ■ Favoriser l'interconnexion entre les aires de rassemblement. 	



1



2

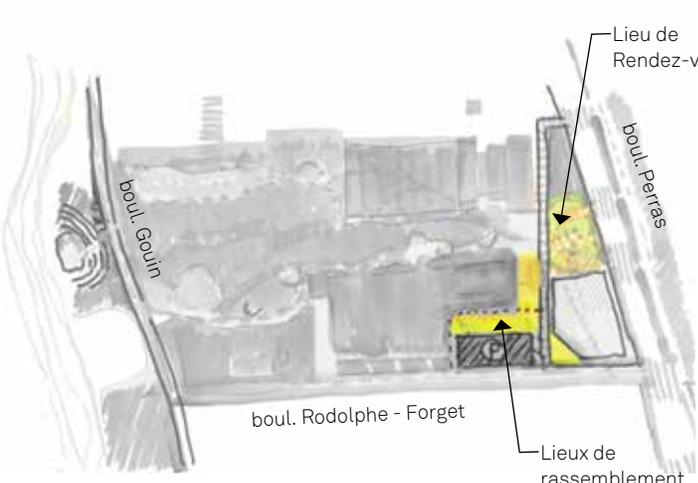


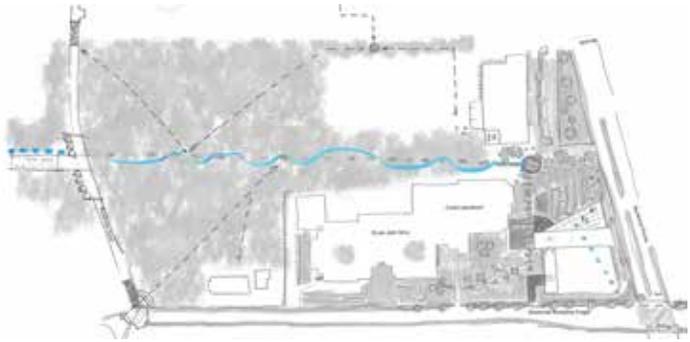
3

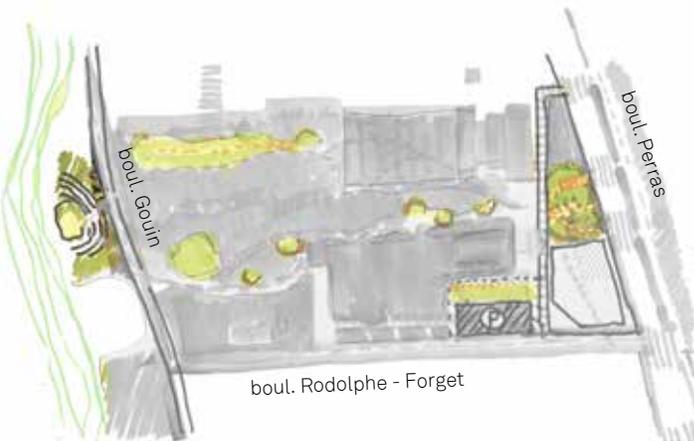
1
**Vue aérienne vers la rivière
depuis la bibliothèque**
(source : VdeMontréal, 2018).

2
**Passage longeant le centre
aquatique et menant à
l'aréna (vue hiver)**
(source : AtelierRT, 2018).

3
**Passage longeant le centre
aquatique et menant à
l'aréna (vue été)**
(source : VdeMontréal, 2018).

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
<p>Utilisation forte potentielle sur l'heure du dîner des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Comme soulevé précédemment, pour qu'il y ait appropriation, il faut que les espaces aménagés extérieurs s'inscrivent dans les parcours et ligne de désir des jeunes. Ainsi, les espaces de rassemblement et le lieu de Rendez-vous situés aux deux emplacements mentionnés inciteront les jeunes à y rester si aménagés en prenant en compte les problématiques d'ensoleillement et éolien . 	 <p>Création de lieux de rassemblement et d'un lieu de Rendez-vous qui s'inscrivent dans le parcours menant à l'Espace Rivière aux commerces de proximité</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Créer un lieu de rassemblement devant l'école relié aux axes principaux et au bâtiment de l'Espace Rivière et l'agora naturelle de sorte à favoriser un partage de ces espaces comme un seul grand espace public. 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
REPRÉSENTATIVITÉ DE LA RIVIÈRE (EXTÉRIEUR/INTÉRIEUR)		
Représentativité de la rivière (extérieur/intérieur)	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="354 491 799 646">■ L'importance d'avoir différents liens visuels et d'avoir un usage telle que l'aire de diffusion (agora naturelle) proche de la rivière. <li data-bbox="354 659 799 846">■ Rendre visible le processus d'écoulement des eaux de pluie par l'entremise d'un ruisseau intérieur allant rejoindre le ruisseau extérieur, puis la rivière. <li data-bbox="354 863 799 1018">■ Intégrer des éléments interactifs le long de la promenade active longeant le ruisseau dans le boisé tel qu'éclairage, jeu sonore, etc... 	

ENJEUX	PARTI-PRIS	PROPOSITIONS/SCHÉMAS
POINTS DE RENCONTRES ET D'ATTOUPEMENTS		
<p>Des espaces grands et visibles qui augmentent la sécurité par leurs échelles et leurs emplacements -éviter les racoins et espaces cachés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Éparpiller, répartir en petits groupes les points de rencontre par une stratégie d'alcôves dans le paysage ■ Laisser des espaces "libres" et appropriables à proximité du centre du site. ■ Permettre des clairières, pauses actives (découverte/contemplation) le long de la promenade dans le parc 	 <p>Mise en place d'une stratégie d'alcôves et de clairières (informelle) et de lieux de rencontre plus structurés</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Libérer et dégager les entrées au bâtiment de sorte à rendre visible le cœur du bâtiment et les comptoirs de service par des cônes de visibilité. ■ Créer un grand espace devant l'école que les élèves peuvent s'approprier. ■ Implantation d'une allée piétonne est-ouest qui favorise les déplacements sur le site, l'accessibilité aux différentes fonctions et la démocratisation des points d'accès. ■ Éclairer tous les axes d'accès au site. ■ Créer un espace invitant et ouvert à tous adjacent à l'extension future de l'aréna. 	



1



2

1
Vue arrière de l'aréna
(source : AtelierRT, 2018).

2
**Vue de l'école depuis le boul.
Rodolphe-Forget**
(source : VdeMontréal, 2018).

ENJEUX TECHNIQUES

ENJEUX	DESIGN URBAIN	SCHÉMA
QUAIS DE LIVRAISON		
Lien avec les quais existants et quai nécessaire		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les quais de livraisons au stationnement couvert. 	
TOPOGRAPHIE NATURELLE DU SITE		
Circulation piétonne et accessibilité universelle		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le nivellement naturel du site pour l'accessibilité universelle. 	
Abris aux vents dominants en été et en hiver		
Gestions des eaux de surfaces (toits, surface imperméable, etc.)		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rendre visible le processus d'écoulement des eaux de pluie par l'entremise d'un ruisseau intérieur allant rejoindre le ruisseau extérieur, puis la rivière. 	

ENJEUX	DESIGN URBAIN	SCHÉMA
TROTTOIRS, AIRES DE RASSEMBLEMENTS ET ACCÈS		
Largeurs vs aires d'affluence		
Débarcadère	<ul style="list-style-type: none"> ■ Concentrer les différentes voies d'accès des débarcadères en une seule voie accessible depuis le boul. Rodolphe-Forget et dans le prolongement de la voie du stationnement de l'aréna existante. ■ Profiter de la topographie et de l'articulation volumétrique du bâtiment de l'Espace Rivière pour avoir un débarcadère intérieur ou du moins semi-extérieur. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser la largeur existante du boulevard Perras pour créer un débarcadère. 	
REQUALIFICATION DES STATIONNEMENTS		
Maximisation des espaces de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les équipements fonctionnels, tels les stationnements afin qu'ils soient des atouts de design et de développement durable. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer quais de livraisons, cases de stationnement pour les visiteurs et supports à vélo dans un stationnement couvert au niveau du stationnement existant. ■ Penser le stationnement couvert comme une expérience pour le visiteur. 	
Axe partagé piéton/véhiculaire existant entre l'aréna et la biblio	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conserver l'allée piétonne pour créer un axe est-ouest. Rendre accessible aux véhicules d'urgence. 	

ENJEUX	DESIGN URBAIN	SCHÉMA
ÉVÉNEMENTS PUBLICS À GRAND DÉPLOIEMENT SUR LE SITE D'ESPACE RIVIÈRE		
Utilisation de la scène mobile de l'arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> ■ S'assurer que l'allée piétonne est-ouest soit accessible pour l'installation de la scène mobile près de la plage du centre aquatique et de l'agora naturelle 	
Capacité d'accueil de l'agora naturelle		
Accessibilité à des toilettes		
Sécurité adaptée aux événements		
SÉCURITÉ		
Éclairage extérieur		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer un éclairage extérieur adapté et hiérarchisé dans le Pôle en fonction des vocations. 	
Présence ou non d'adulte et caméra de surveillance		
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE		
Trottoirs		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le nivellement naturel du site pour l'accessibilité universelle. 	
Débarcadères à toutes les entrées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Traiter dans : TROTTOIRS, AIRES DE RASSEMBLEMENTS ET ACCÈS 	
Descente de trottoirs		



1

1
**Vue aérienne de
l'intersection des
boulevards Perras et
Rodolphe -Forget**
(source : AtelierRT, 2018).

ENJEUX	DESIGN URBAIN	SCHÉMA
Sentiers et aires de rassemblement accessibles à tous	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aménager des sentiers qui soient éclairés et qui permettent de voir et être vue principalement dans le boisé pour assurer la sécurité des différents usagers. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utiliser le nivellement naturel du site pour l'accessibilité universelle. 	
Heures d'ouverture et services	<ul style="list-style-type: none"> ■ Permettre différentes entrées qui soient indépendantes et qui permettent la tenue d'évènement et cela en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Permettre l'accès au volume principal du bâtiment Espace Rivière en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Il doit représenter le vecteur principal de la mobilité pour passer du palier 22 à 28 à l'intérieur. 	
ENTRETIEN		
Gestion des ordures et du recyclage		
Largeurs des sentiers pour passage des véhicules d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prévoir l'accès aux véhicules d'urgence et aux véhicules techniques sur l'axe est-ouest. 	
Poubelles enfouies		
Déneigement		
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser les stationnements couverts pour limiter le déneigement. 	

RECOMMENDATIONS

3

3.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS DE LA VILLE

S'assurer que le bâtiment soit développé en symbiose avec son contexte. L'implantation du bâtiment et les abords de celui-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière. La définition et l'aménagement des abords du bâtiment et des espaces publics qui y sont reliés sont tout aussi déterminants au succès du concours.

Favoriser une implantation nette sur le boul. Rodolphe-Forget et tirer avantage de la topographie et de la vue dégagée à cet endroit.

Prévoir une maquette de site afin de bien comprendre et saisir la topographie du site.

Planter un bâtiment, qui par sa matérialité et sa volumétrie, s'adresse aux deux boulevards et répond à leur caractère urbain. Exprimer le caractère institutionnel des façades qui se trouvent sur les boulevards tout en exposant la programmation via une façade vitrée et animée.

Offrir une architecture malléable, déclinable et d'une plus petite échelle (volumétrie et matérialité) qui permet de dialoguer avec la présence de l'école.

Favoriser des lieux dialoguant à la fois avec l'extérieur et l'intérieur qui permettent d'atténuer les frontières spatiales.

Limiter au maximum le stationnement extérieur et mettre en place une stratégie de stationnement commune à l'ensemble du Pôle .

3.2 RECOMMANDATIONS RELATIVES AU PLAN DIRECTEUR

Élargir la réflexion au-delà des limites actuelles du plan directeur du Pôle Espace Rivière. Inclure l'aménagement des boulevards et des deux parcs existant du boul. Gouin à une vision d'ensemble.

Structurer le Pôle selon deux types d'organisation différenciés :

- Tête d'îlot : Figure emblématique publique et urbaine
- versus
- Boisé : organique, naturel et perméable
-

Répartir l'offre de services et des activités sur l'ensemble du site avec comme point culminant un espace civique fort à l'endroit de la rivière.

Prévoir des parcours alternatifs et différents accès et sentiers versus un seul grand axe traversant.

Aménagement des lieux d'échange et de rencontre (clairières et alcôves) afin de découvrir et s'appropriier le boisé.

Développer une identité forte en lien avec un programme ciblé (par exemple : culture et art versus sport).

Élargir la réflexion sur les axes de circulation vers le Centre Aquatique, l'Arena et l'École Jean-Grou.

Prendre en considération les travaux projetés au sein du Pôle et dans son périmètre urbain.

3.3 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA TENUE DU CONCOURS

Étant donné la complexité des enjeux liés au contexte urbain et au contexte immédiat du bâtiment de l'Espace Rivière, les équipes de concours devraient comprendre des professionnelles de différents domaines de l'aménagement dont au minimum les domaines du design urbain et de l'architecture de paysage.

Il serait judicieux que le concours soit un concours de conception et d'idéation afin de s'assurer que la proposition lauréate puisse être ajustée en fonction du client, des experts du milieu et des futurs usagés.

Les limites d'intervention du concours devront être ajustées afin d'inclure les accès et les espaces extérieurs en lien avec les différents établissements. Il est primordial que le concours pour le bâtiment Espace Rivière inclut les espaces publics adjacents. Dans un souci de cohérence et d'unification, il est nécessaire que les nouveaux espaces publics et le bâtiment Espace Rivière soient réfléchis et conçus en simultané et par une même équipe de projet.

L'échéancier du concours et ceux des travaux relatifs au plan directeur, au réaménagement du stationnement de l'école secondaire et de l'accès véhiculaire au centre aquatique devront être arrimés afin d'éviter que les travaux de construction s'étendent sur plus de 3 ans consécutifs.

Il est important de fournir l'ensemble des informations nécessaires pour l'élaboration d'un concept réaliste respectant le budget global en mettant à disposition un relevé topographique détaillé de l'ensemble du site du Pôle, une étude géotechnique complète, une étude de caractérisation environnementale, une étude faunistique et floristique, les plans des bâtiments existants du Pôle, le détail des lignes de transports en commun existantes et projetés ainsi que pour le réseau actif existant et projeté. Un film aérien (drone) du site serait un atout pour les participants qui ne pourraient pas se rendre sur place.

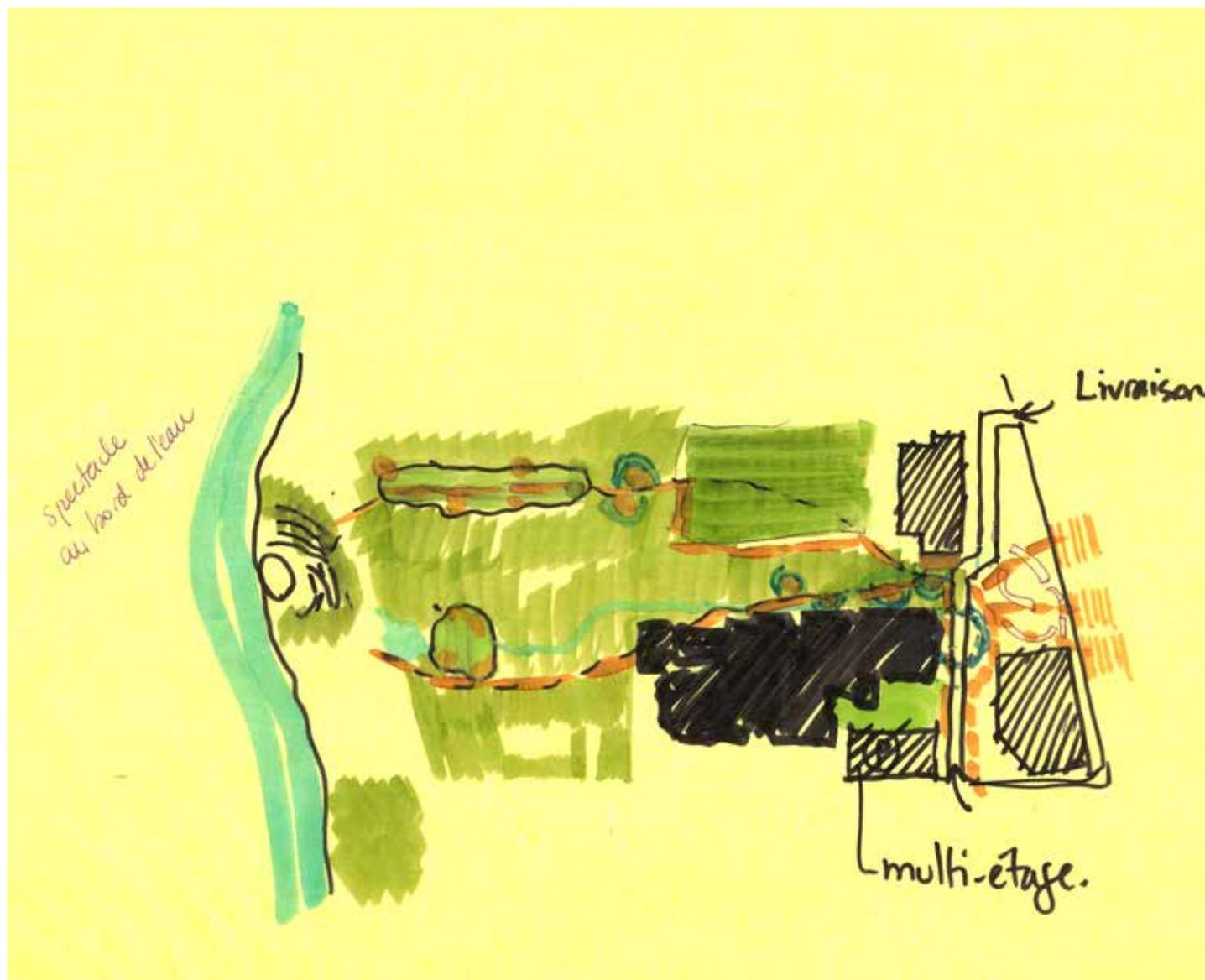
Les besoins de l'ensemble des acteurs actuels et futurs du Pôle devront être clairement identifiés afin que les réponses apportées par les différents participants soient basées sur les mêmes faits.

ANNEXES

3

A.1

CROQUIS DE L'ÉQUIPE ATELIER RT





la ville dans la banlieue

- Promenade parcours + destination + médiation culturelle

ESPACE → VERS L'ÉCOLE
FACE PROJECTION/TERRASSE

ESPACE PUBLIC
ÉTUDIANTS.

FLANQUE
ADD + FAMILIERS.

AXE DE SERVICES.

- DÉMARCATION
- LIVRAISONS
- SÉCURITÉ
- ACCÈS AUTO

- salle de spectacle
- espace civique
- passage/axe structurel
- stat.-quai/méc.

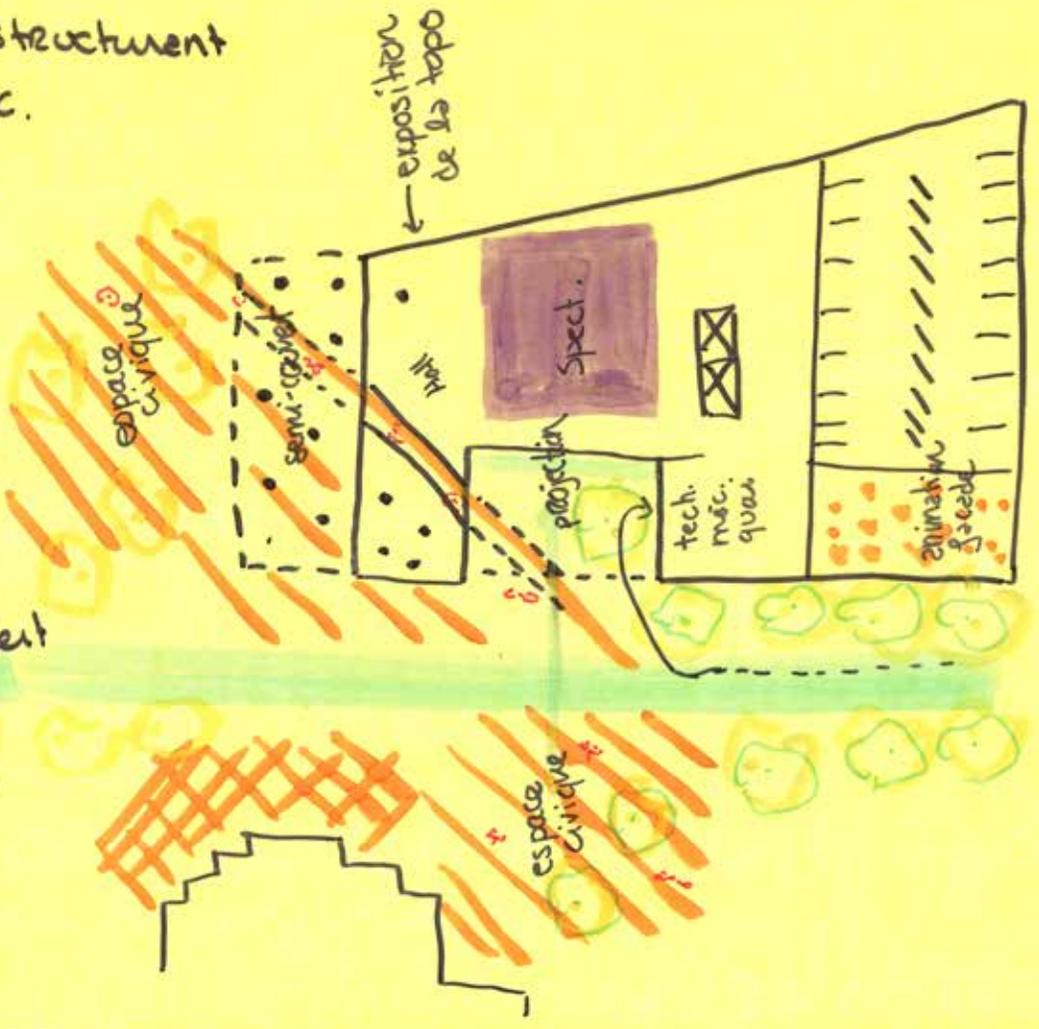
REZ de jardin:

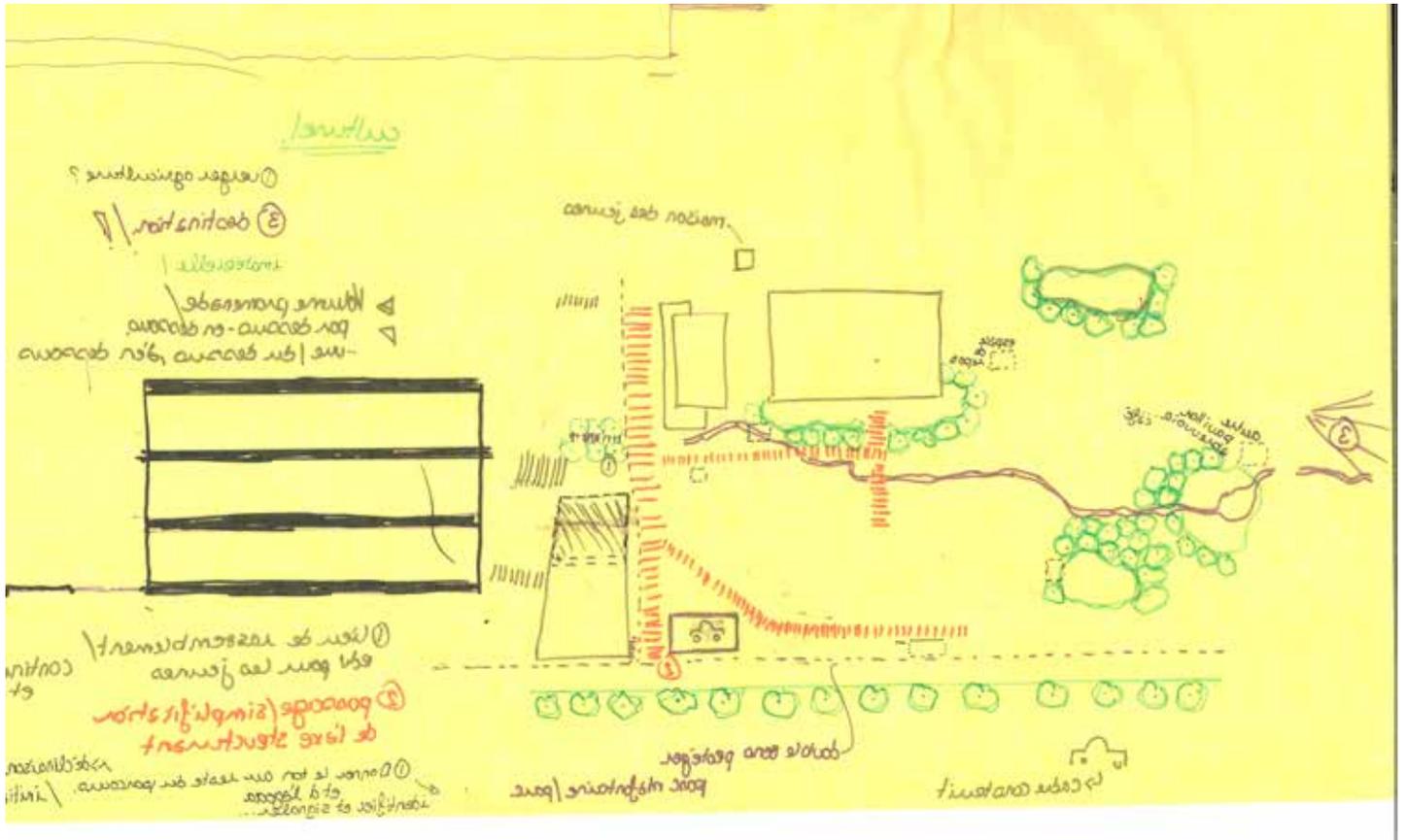
- > espace public, ouvert avec
- > salle de spectacle sur 2 étages comme cœur central.

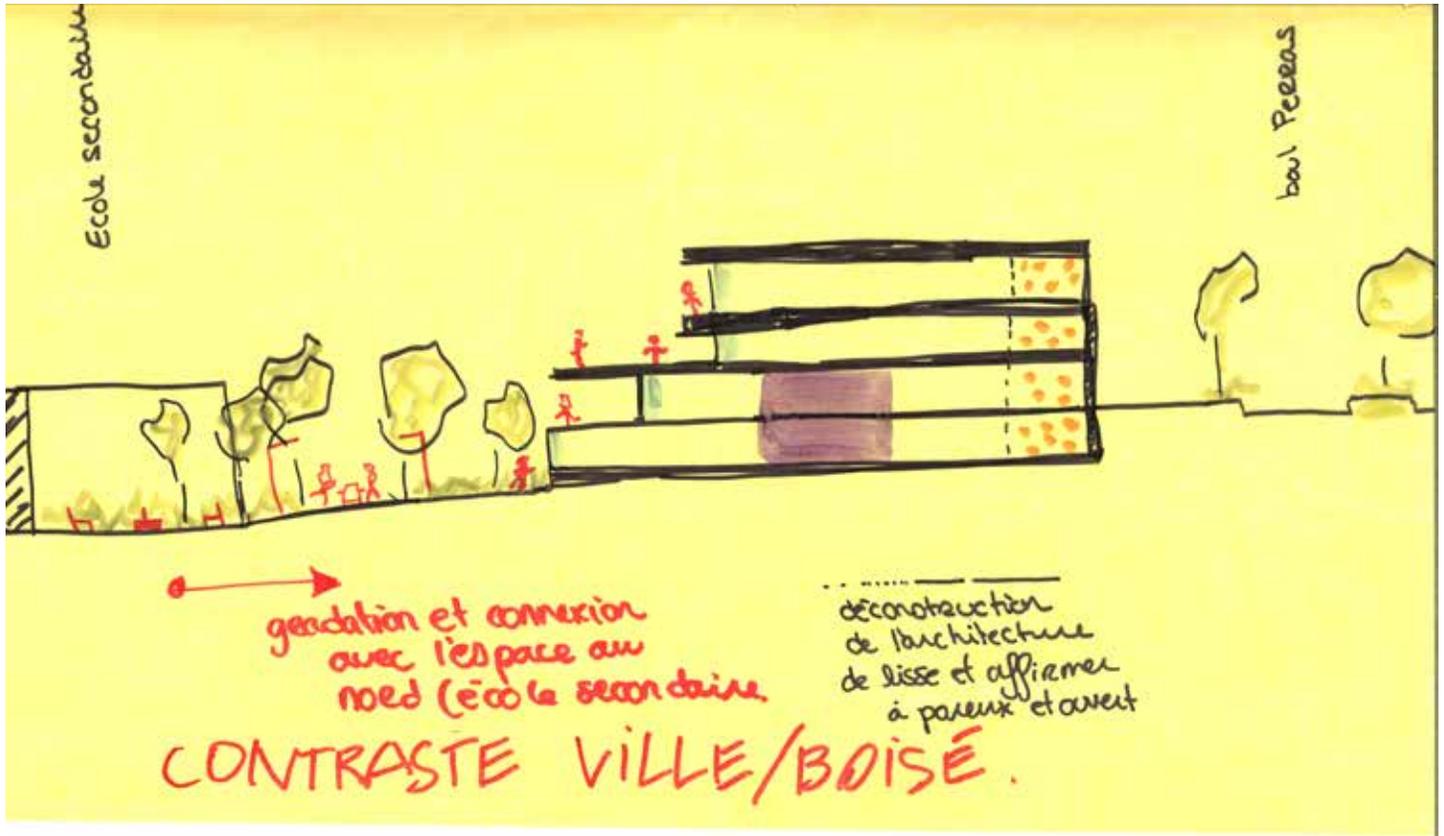
> espace semi-couvert

espace de projection

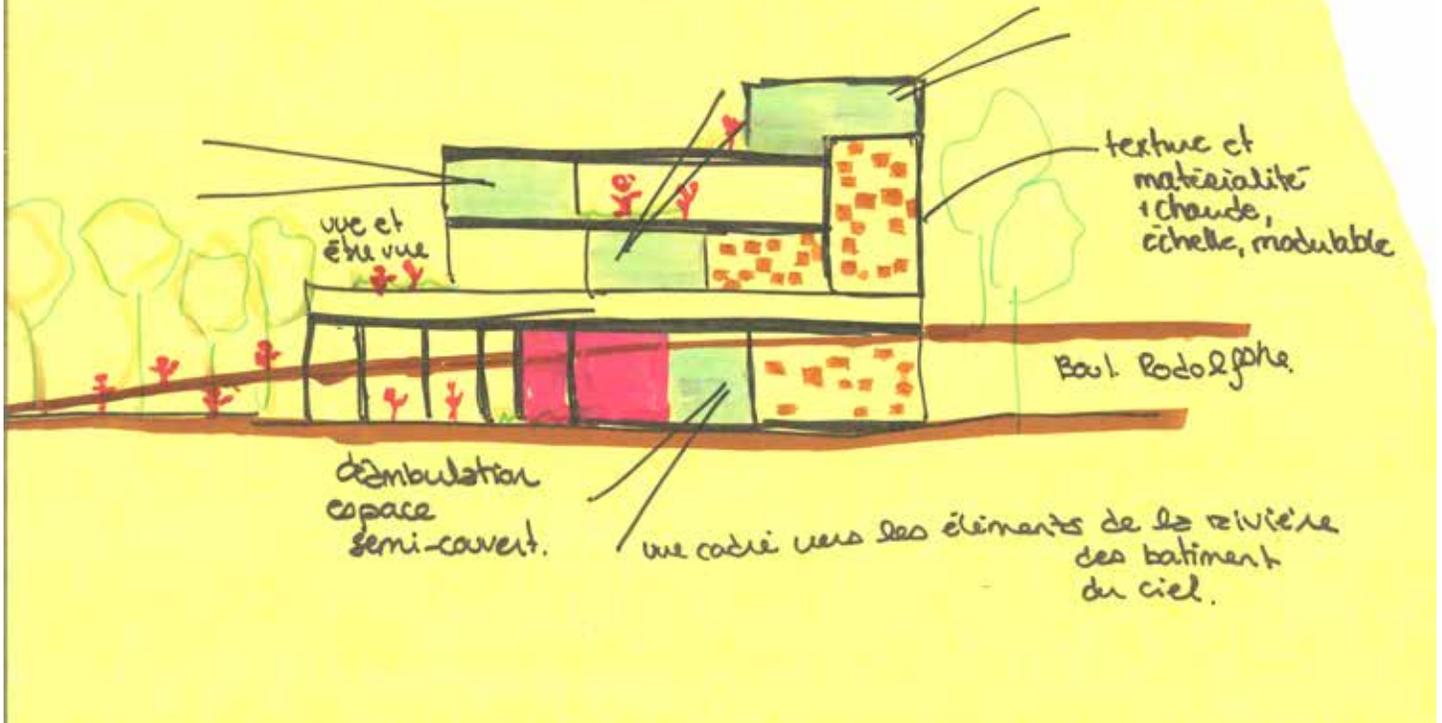
- > exposition et mise en valeur de la topo.







Loge / balcon / coursive /
interstices / retraits, modulation.



vue et
être vue

texture et
matérialité
+ chaude,
échelle, modulable

Boul. Rodolphe

déambulation
espace
semi-couvert.

vue cadrée vers les éléments de la rivière
des bâtiments
du ciel.

GRADATION PUBLIC ↔ INTIME



parking
en dessous.

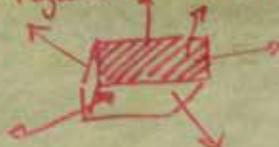
- facade institutionnelle construite
asymétrique, affirmée sur boulevard.
- on voit l'appropriation - reflète l'intérieur vivant
- valorisation topographie.
- bâtiment agora

FAÇADE PERRAS = VS INT.



L'IMAGE

- Yeux qui regardent les autres espaces



de l'ext :

- DOUBLE

→ exprime la ville = structure
↓ transparence

→ exprime le boisé = organique
↓ texture

de l'int =

- Liens de proximité =

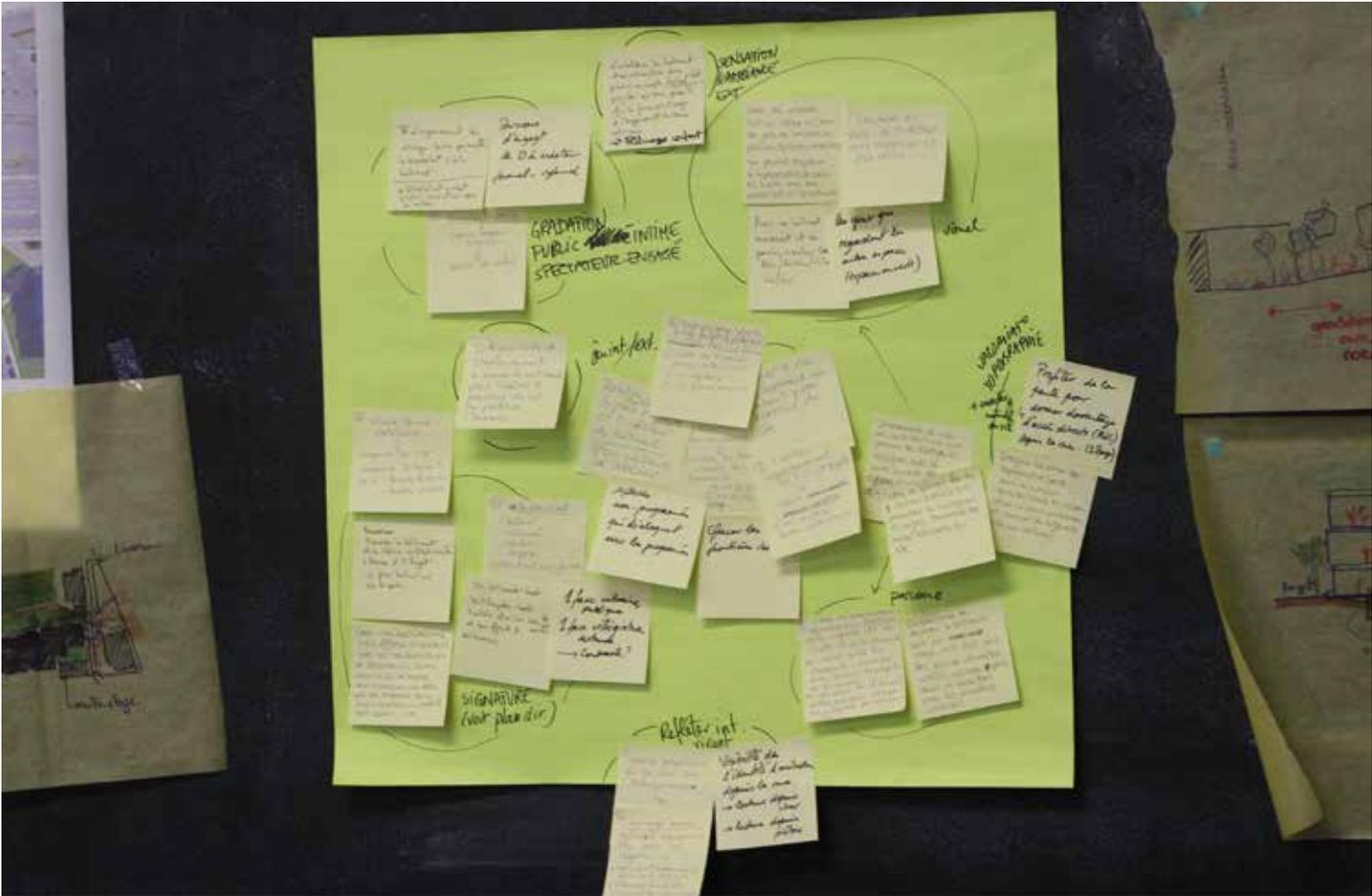
école + piscine → aller étudiants

↓
maison vs chalet.
écran de projection

CULTURE - SOCIAL - SAVOIR
ESPACE RIVIERE

L'architecture = un théâtre nature

- jeu de volumes du théâtre
- en gradin - sur scène → topographie
- des alcôves → regarder
- des loggia → être regarder
- déambulation vs promenade
- ↓
ado
- ↓
famille





PLAN DIRECTEUR

+ STATIONNEMENT
DEF. PERIMETRE CONCOUR
SECTIONS PLAN DIR.
)))

ENGLOBER PLUS LARGE QUE
L'ESPACE RIVIERE

REPARTIR
L'OFFRE DE
SERVICES
SUR L'ENSEMBLE
DU POLE

Décentraliser
les activités
et les citadins
à l'échelle du
site (forêt)

créer des
espaces "libres"
et appropriés
à proximité
de "cœur" de
ville
Permettre des
passées actives
légèrement/jusqu'à
le long de la
promenade dans
le parc

STRUCTURE FINIE
FIGURE URBAINE

SIGNATURE
IDENTITE
RAYONNEMENT

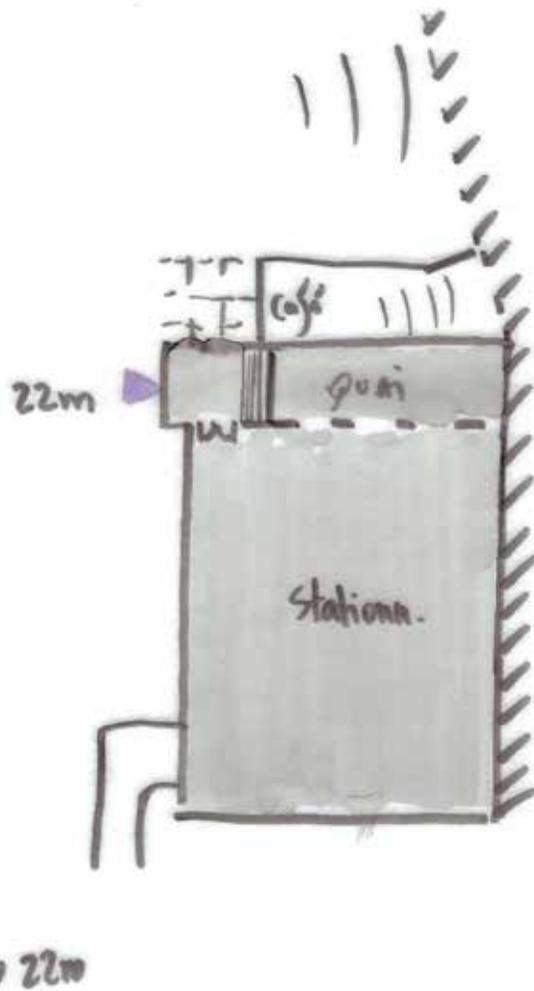
UNE QUE
EMERGENCE
PROJET-PROJ
FORT

Définir des
axes d'actions
importants
(à long de post-
actu)

Offrir une offre
de destination
vers la rivière

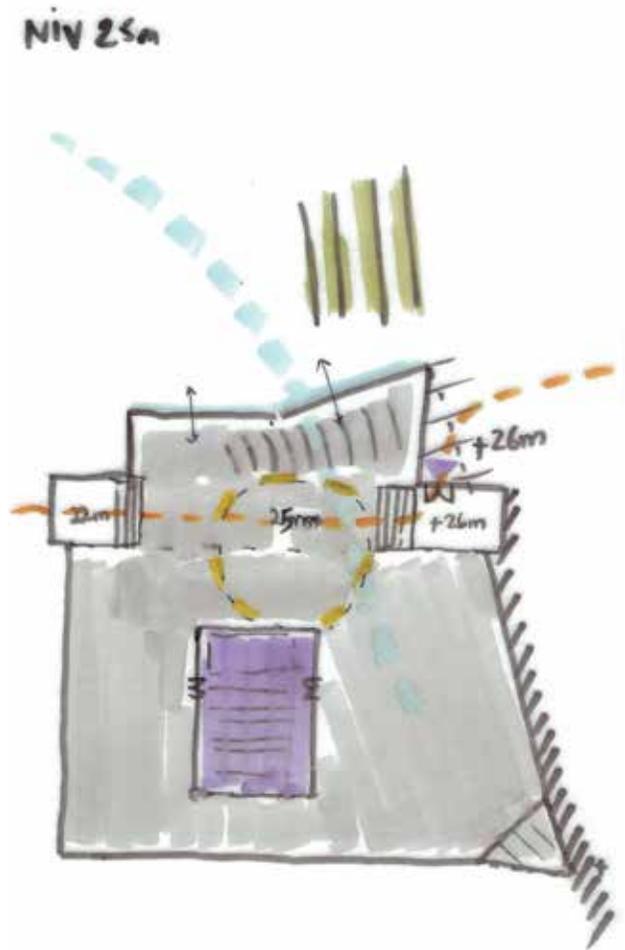
A.2

CROQUIS DE L'ÉQUIPE TURQUOISE DESIGN



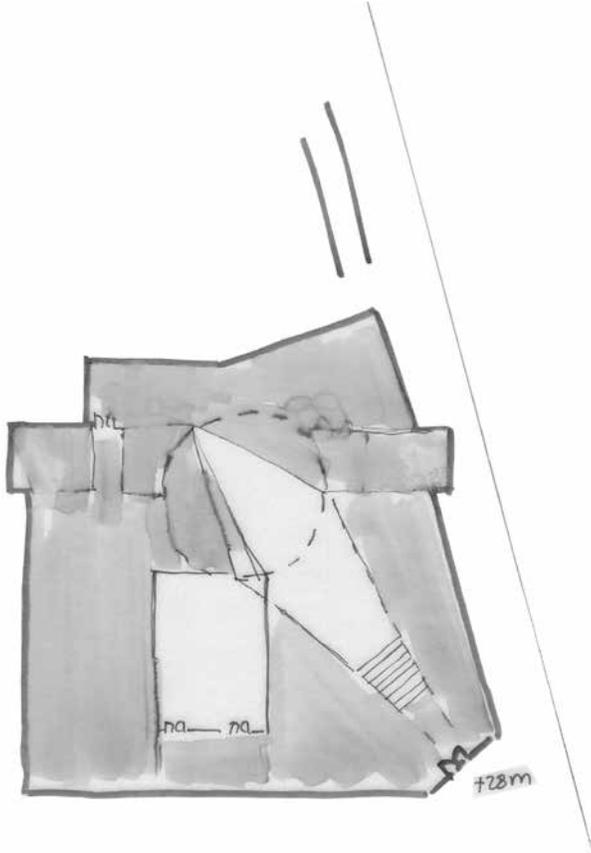
Niveau 22 - Stationnement

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



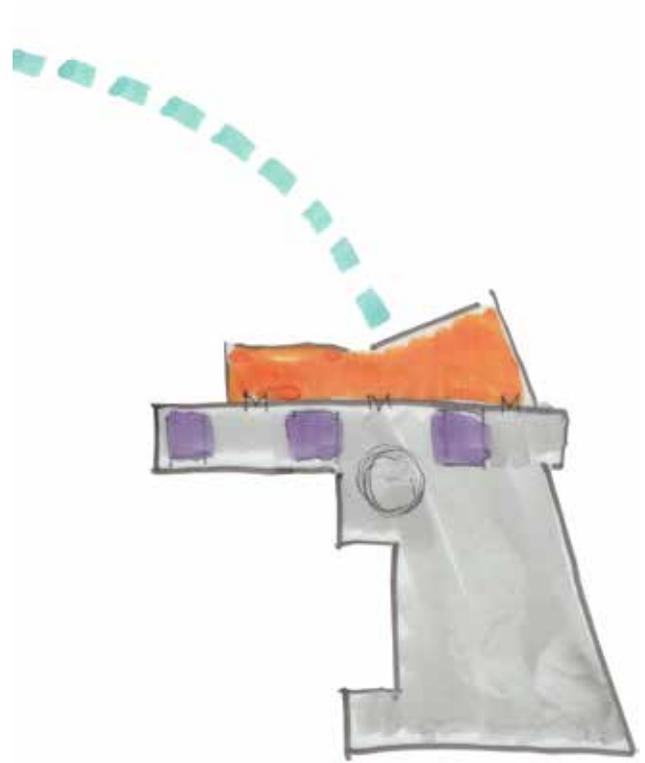
Niveau 25.

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



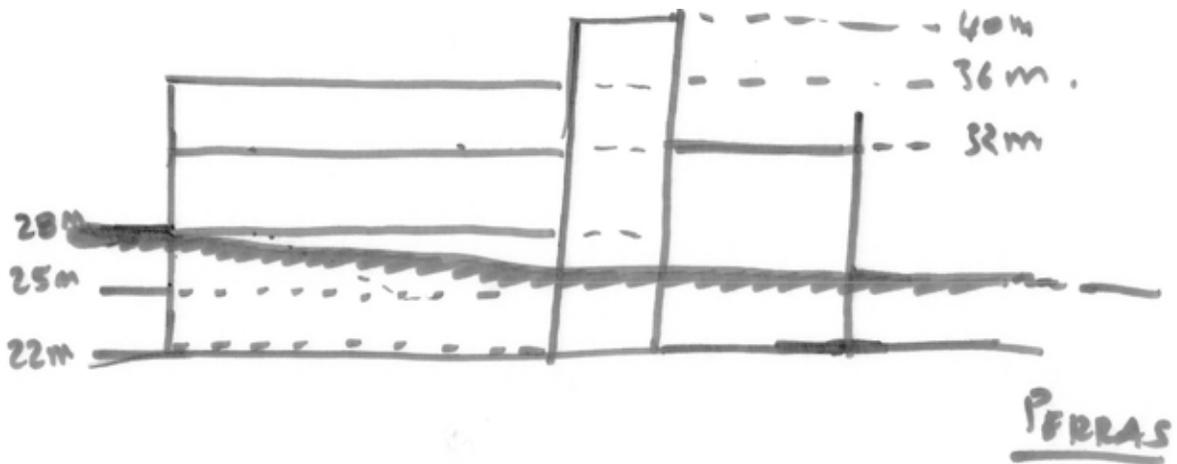
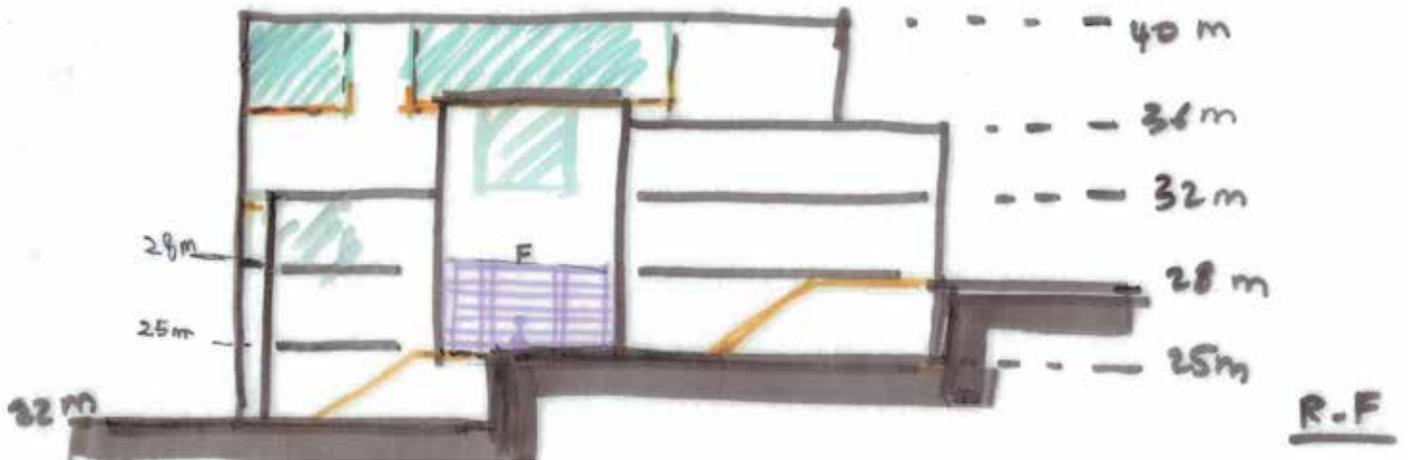
Niveau 28 - Cône de vue

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



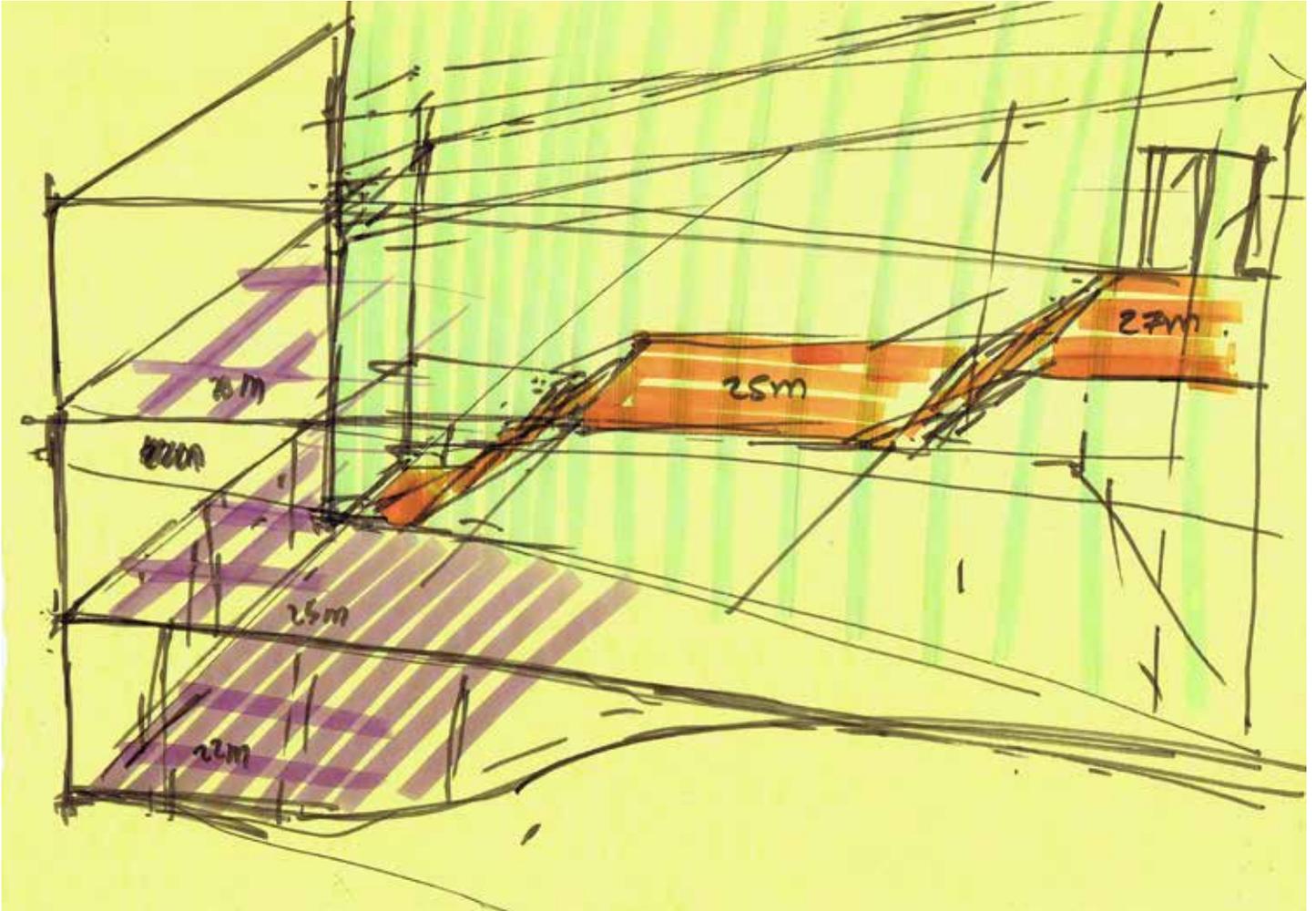
Niveau 32 - Toit-terrasse

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



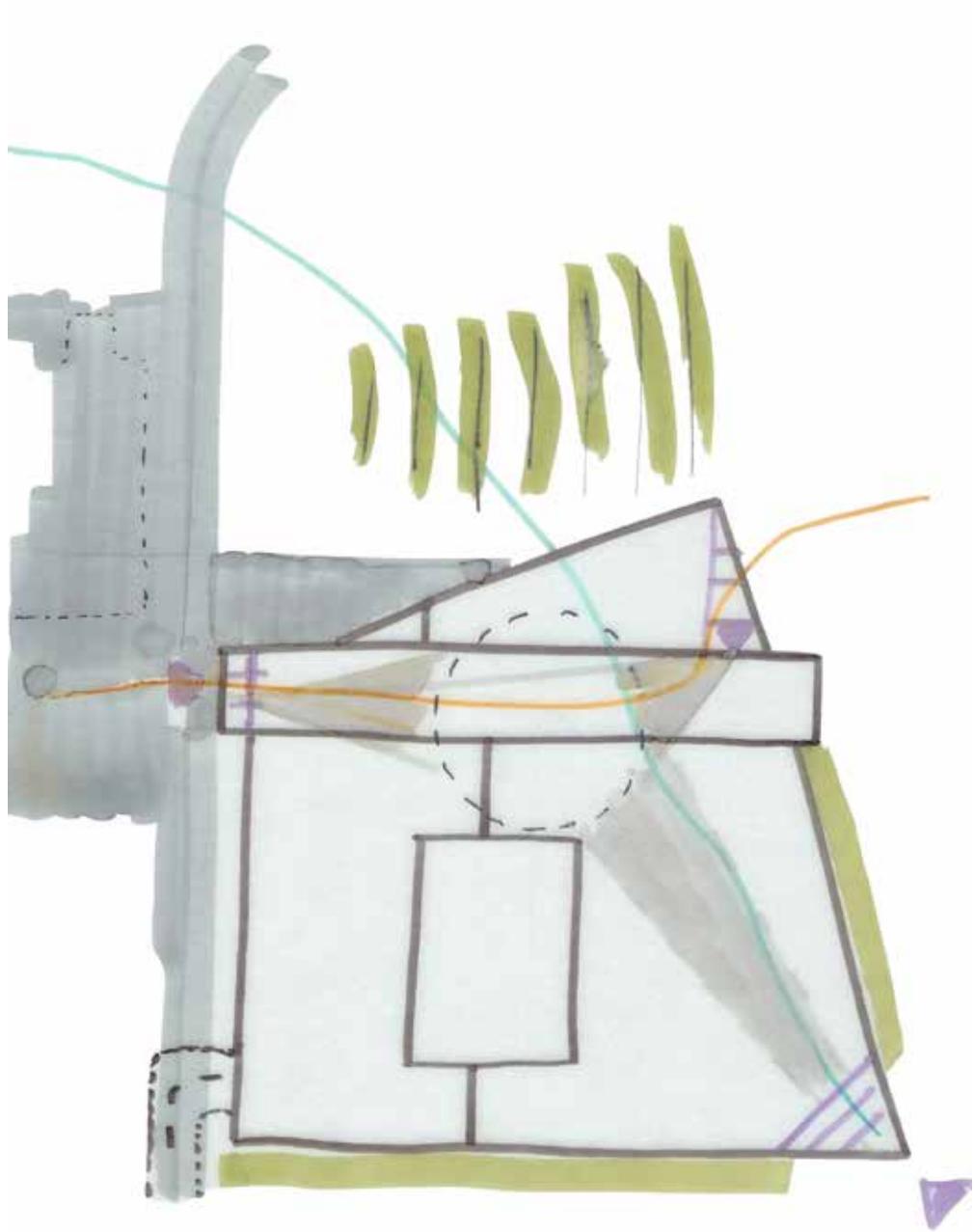
Coupes types

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



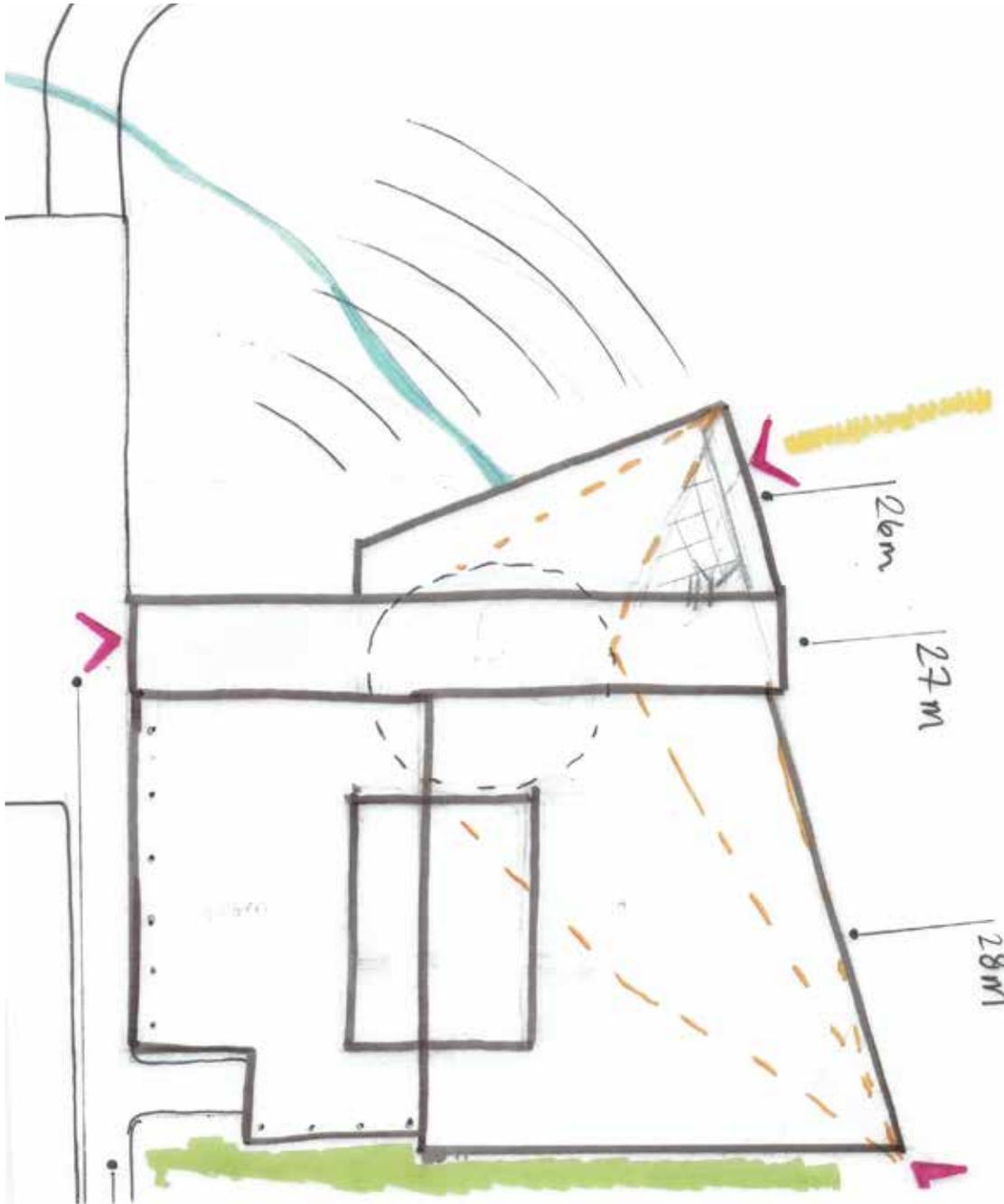
Axonométrie de l'espace central desservant les différents espaces et niveaux.

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



Circulations et entrées

Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



Niveaux des entrées sur le boulevard Perras.
Étude des niveaux du bâtiment pour une intégration à la topographie du site.



**Concept général
d'aménagement.**

Résumé des éléments
nécessaires pour la mise en
place des enjeux.

A.3

RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE

Lors de la première journée de charrette, une visite du site a été effectuée durant laquelle les deux équipes ont capturé les éléments identitaires du site.

Dans un souci d'écologie et de respect des l'environnement, les photographies sont jointes dans un CD-ROM au présent rapport.

RÉALISATION DE L'ÉTUDE

Ont collaboré à la réalisation de cette étude :

ATELIER ROBITAILLE THIFFAULT
3641 boulevard Saint-Laurent,
Montréal (Québec) H2X 2V5
T > 514.678.3952
www.atelier-rt.ca | info@atelier-rt.ca

Christine Robitaille, Architecte MOAQ et designer urbain ADUQ
Rihane Bencherif, M. Arch, designer urbain ADUQ

TURQUOISE DESIGN
4529 rue Clark, Bureau 300
Montréal (Québec) H2T 2T3
T > 514.500.7514
www.turquoisedesign.ca | info@turquoisedesign.ca

Hervé Haffreingue, Architecte Paysagiste Associé - A.A.P.Q., A.D.U.Q.
Joëlle Naud, designer urbain

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Charrette de design Espace Rivière

Par
Claire Gillet
Jessica Huneault

28 février 2019

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA FIRME	2
CONTEXTE ET MANDAT	3
DÉROULEMENT	4
ENJEUX	5
CONNECTER PHYSIQUEMENT LES BÂTIMENTS	5
STATIONNEMENT D'ESPACE RIVIÈRE	5
STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-GROU	6
CIRCULATION DANS LE PÔLE	6
CIRCULATION AUTOUR DU PÔLE	6
DÉLINQUANCE	7
EMPLACEMENT DE LA SCÈNE NATURELLE / AGORA	7
EXPÉRIENCE PAISIBLE	7
SCÈNE EXTÉRIEURE	8
FICHES DE PROJETS	9
MISE EN VALEUR DE L'EAU	10
SENTIER VIE ACTIVE - PROMENADE	11
PARCOURS CULTUREL EXTÉRIEUR	12
LE PARVIS	13
AIRE CONFORT JEAN-GROU	14
PERMÉABILITÉ DU BÂTIMENT	15
VITRINES SUR LES ACTIVITÉS	16
AUTRES IDÉES ÉVOQUÉES	17
CONCLUSION	18
ANNEXE 1 - DISTRIBUTION DES ÉQUIPES	19

PRÉSENTATION DE LA FIRME

La firme Huneault design et collaboration (HDC) a été fondée en 2016. Elle est dirigée par Jessica Huneault, designer industriel et détentrice d'une maîtrise en design et complexité. Elle travaille en étroite collaboration avec différents experts, principalement formés avec l'approche design, afin d'offrir des services de design centré sur l'humain.

En effet, HDC offre des services professionnels visant notamment la compréhension de l'utilisateur, du contexte dans lequel il évolue et de l'expérience d'usage à préconiser. Cette sensibilité par rapport aux besoins des usagers fait partie de l'expertise de la firme qui met en œuvre des techniques d'enquête en contexte ainsi que des ateliers de conception participative. Cette phase permet aux designers d'établir des diagnostics desquels émergent des recommandations et des critères fonctionnels qui sont pertinents pour les usagers.

En tant que professionnel du design, HDC possède également une variété de compétences propres au champ du design et allant au-delà de l'étude sur les usagers. Ces outils de conception permettent à HDC de réaliser concrètement la suite logique du développement de concept par l'approche design. Cela consiste notamment à approfondir les enquêtes réalisées auprès des usagers, afin d'explorer des pistes de solutions innovantes et de proposer des concepts concrets.

Nous accompagnons également les clients désireux de mettre en place une démarche de design centré sur l'humain dans leur projet ou au sein de leur organisation. Notre approche personnalisée permet d'adapter chaque démarche aux besoins de notre client.

HDC offre des services clé en main ainsi qu'une variété des services à la carte qui peuvent amener un projet à être des plus pertinents pour la population visée. Ces projets ancrés dans la communauté permettent de procurer une expérience sensible et durable.

CONTEXTE ET MANDAT

Depuis les dernières années, le projet d'Espace Rivière a bénéficié d'une approche collaborative où usagers et experts ont contribué à la cocréation de ce projet phare. La présente activité s'inscrit dans cette démarche, et vise aujourd'hui à réfléchir à la relation entre Espace Rivière et le pôle René-Masson afin qu'elle soit des plus harmonieuse. Cette intégration urbaine implique notamment de réfléchir à la dynamique avec l'école Jean-Grou, avec les différents plateaux sportifs extérieurs et intérieurs tels que l'aréna et le centre aquatique. C'est également l'occasion de questionner la circulation, les espaces de stationnement, l'accès en transport en commun, les modes de vie actifs tels que les sentiers pédestres et les pistes cyclables.

Lors de deux journées intensives, deux équipes d'experts multidisciplinaires ont réuni leur force afin de concevoir des propositions desquelles ont émergé des critères de conception qui viendront orienter la rédaction du PFT et ainsi, qui serviront de balises lors du concours d'architecture à venir.

Dans le passé, HDC a réalisé plusieurs enquêtes auprès de différents usagers dans le cadre du projet Espace Rivière. L'équipe détient donc une bonne connaissance des besoins des futurs usagers. Ce faisant, son apport durant la charrette a été d'amener une perspective et des idées centrées sur l'humain ainsi qu'une vision globale et cohérente du projet. Une designer de la firme HDC a été assignée dans chacune des deux équipes.

DÉROULEMENT

La charrette s'est déroulée les 10 et 11 décembre 2018. Une première mise en contexte a été proposée aux participants par la lecture de plusieurs documents présentant la vision et des aspects techniques d'Espace Rivière et du pôle René Masson. À cela s'est ajoutée une présentation générale du projet offerte par Claude Toupin, Chef de division - Bibliothèques, culture et patrimoine à l'arrondissement de Rivière-des-prairies-Pointe-aux-Trembles (RDPAT). Les participants ont ensuite participé à une visite commentée du pôle, permettant de saisir les différentes réalités qui cadrent le projet Espace Rivière, autant en ce qui a trait à la topographie, à l'environnement naturel, aux installations physiques, aux services offerts sur le site et à proximité, etc.

Les équipes ont par la suite débuté le travail de conception, divisé en deux équipes multidisciplinaires, regroupant des professionnels de l'architecture, de l'architecture de paysage, de l'urbanisme et du design de services. La liste des participants est présentée à l'annexe 1.

À l'issue de deux journées de conception, les équipes ont présenté leur proposition finale devant différentes parties prenantes de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de RDPAT.

Les firmes Atelier Robitaille Thiffault et Turquoise Design ont présenté un rapport d'aménagement du pôle qui explique en détail les critères de conception ayant émergé des concepts des deux équipes et ils effectuent des recommandations à cet égard. Le présent rapport s'inscrit en complément et vise notamment à soulever certains enjeux s'étant révélés centraux. De plus, HDC propose des fiches de projet synthétisant différentes idées sous une forme concrète, en y ajoutant la notion d'expérience d'usage de différentes clientèles potentielles. Les fiches de projet représentent des idées n'ayant pas fait leur chemin jusqu'aux deux concepts finaux ou encore des idées étant abordées de manière abstraite dans le rapport d'aménagement du pôle.

ENJEUX

Durant un processus de design, de nombreux compromis doivent être réalisés afin d'arriver à un concept final. Cela s'explique du fait qu'une solution peut difficilement être parfaite pour tous les usagers ni toutes les situations, ce qui oblige nécessairement à prendre parti. Or, dans le contexte d'un processus de conception accéléré tel qu'une charrette, les compromis sont parfois réalisés de façon hâtive. De ce fait, la section suivante permet de revenir sur plusieurs enjeux qui ont été source de débat ou qui méritent d'être approfondis.

1. CONNECTER PHYSIQUEMENT LES BÂTIMENTS

Espace Rivière souhaite offrir une expérience sans contrainte et fluide à ses usagers. Cela signifie de pouvoir se déplacer à travers le lieu et y passer plusieurs heures sans ressentir de contraintes (pouvoir s'alimenter, ne pas avoir à se vêtir ou à transporter des vêtements encombrants, pouvoir se reposer, etc.). Dans une vision globale du pôle, serait-il possible d'étendre cette expérience plus largement en liant les bâtiments se trouvant à proximité. De cette manière, une famille allant à la pratique de hockey ou au cours de natation d'un de leurs enfants, pourrait, pendant ce temps, aller se divertir à Espace Rivière le plus simplement possible. Toutefois, cette perspective est très contraignante sur un plan technique puisqu'il n'est pas simple de lier des bâtiments existants. Cela risque également de contraindre la géométrie du bâtiment et peut nuire aux espaces publics extérieurs (dans le cas de tunnels au sol par exemple). De plus, cela implique possiblement de revoir certains zonages afin de modifier l'appartenance de chaque bâtiment. Finalement, il a été question d'inciter les usagers à sortir à l'extérieur. En effet, on peut se demander si le fait de pouvoir circuler d'un bâtiment à l'autre sans sortir à l'extérieur risque d'atténuer les occasions de contacts avec le dehors. Dans cette perspective, miser sur des aménagements extérieurs attrayants, même en hiver, serait primordial.

2. STATIONNEMENT D'ESPACE RIVIÈRE

Espace Rivière souhaite attirer une grande affluence dans le quartier et même au-delà. La salle de spectacle de 400 sièges contribuera assurément à générer de l'affluence. Sachant que les citoyens du quartier se déplacent majoritairement en voiture et qu'il est difficile pour les gens de l'extérieur du quartier d'accéder à Espace Rivière en transport en commun, il est important de penser au stationnement. Ce dernier sera en quelque sorte le premier point de contact de l'expérience des usagers à Espace Rivière. Le stationnement sur rue a été envisagé, mais laissé de côté étant donné que l'expérience proposée ne serait pas optimale, particulièrement pour les familles et les personnes à mobilité réduite. L'option d'offrir un stationnement connecté à Espace Rivière permettant aux visiteurs d'accéder au lieu de l'intérieur a donc été privilégié, même si cela signifie que des voitures devront circuler à proximité du lieu, ce que l'on souhaite éviter au maximum. Cette option implique de bâtir un stationnement annexé à Espace Rivière, ce qui peut s'avérer une opportunité de connecter les autres bâtiments à proximité. L'apparence d'un stationnement à étages a été questionnée, pouvant d'une part créer une géométrie intéressante et d'autre part ressembler à un centre

commercial. La possibilité de creuser afin d'approfondir le stationnement en sous-sol a été envisagée, mais est incertaine étant donné le roc présent dans le sol et assurément coûteuse. L'idée de créer un stationnement couvert (non fermé) sur pilotis afin de profiter du dénivelé naturel s'est avérée un bon compromis puisque cela évite de creuser, mais cela permet tout de même de dissimuler le stationnement et de profiter du fait qu'il soit couvert pour enrayer le besoin de déneigement en hiver. Il a toutefois été mentionné qu'un stationnement couvert présente des risques de comportements déviants (vol, vandalisme, bagarre, etc.) étant donné les recoins cachés qu'il crée, particulièrement dans le contexte de sa proximité avec l'école secondaire.

3. STATIONNEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-GROU

Le déplacement du stationnement des enseignants a été envisagé, de manière à créer une zone gazonnée intégrée à la place publique d'Espace Rivière et potentiellement dédiée aux élèves de l'école Jean-Grou. L'idée que les enseignants pourraient se stationner dans les rues avoisinantes a été évoquée, mais ces derniers faisant usage du stationnement quotidiennement, il est apparu essentiel de ne pas empirer leur situation actuelle. L'idée d'agrandir la lisière de stationnement située sur le flanc gauche de l'école s'est avérée un meilleur compromis, mais le nombre de cases disponibles serait à valider.

4. CIRCULATION DANS LE PÔLE

La nécessité d'intégrer des voies d'accès de service pour les véhicules d'urgence et les livraisons a soulevé la question de la circulation de véhicules sur le site. L'interdiction de circulation pour les véhicules motorisés autres que les véhicules de services a fait l'unanimité. L'usage des sentiers par les cyclistes en revanche a fait débat : leur accès aux sentiers inquiète pour la tranquillité des piétons. Des sentiers 100% piétons auraient l'avantage pour des parents de pouvoir laisser les enfants en bas âge aller librement dans les sentiers. En revanche, l'intérêt de développer l'usage du vélo dans le quartier, en particulier à proximité de l'école Jean-Grou a été souligné en faveur d'une cohabitation avec les cyclistes de loisirs (et non de performance). Le Parc pourrait alors jouer un rôle dans le développement de la pratique du vélo dans le quartier et l'arrondissement.

5. CIRCULATION AUTOUR DU PÔLE

Les boulevards encadrant le site, en particulier le Boulevard Perras, sont très fréquentés, et ce à une vitesse relativement élevée. Un apaisement de la circulation aux abords du pôle d'Espace Rivière a été déclaré comme nécessaire pour développer la mobilité douce et le sentiment d'un quartier à échelle humaine où il est agréable de se déplacer. La fermeture de voies de circulation sur Perras, la transformation de Gouin en sens unique et le développement de meilleures infrastructures piétonnes et cyclistes ont été abordés. Cependant les enjeux de fluidité de la circulation au-delà du quartier ont été reconnus comme importants.

6. DÉLINQUANCE

Une inquiétude a été relevée quant à la présence d'espaces clos ou semi-clos, par exemple un stationnement, des alcôves dans le parc ou les sentiers. En effet, certaines zones isolées pourraient devenir les lieux d'activités illégales et favoriser la délinquance. Une solution proposée serait de s'assurer de ne pas créer de murs ou surfaces aveugles afin que les personnes utilisant les espaces plus en retrait se sentent observées. Dans le parc où le principe des « yeux qui regardent » est plus difficilement applicable, des projets culturels permettant de développer un sentiment d'appartenance au parc seraient à encourager.

L'appropriation intensive, par les groupes parfois imposants d'élèves de l'école Jean-Grou par exemple, bien que ne relevant pas de la délinquance, est également à anticiper. La création d'espaces dédiés préservant des espaces libres pour les autres clientèles éviterait que celles-ci ne se sentent intimidées.

7. EMPLACEMENT DE LA SCÈNE NATURELLE / AGORA

Une densité de l'offre de service en tête d'îlot a été relevée et jugée trop déséquilibrée. En effet, la convergence des activités et l'absence d'offre de destination n'invitent pas à traverser le parc. Également, cette trop grande densité créerait potentiellement une perception de surcharge contrastant avec le reste de l'îlot. La scène envisagée à côté d'Espace Rivière pourrait plutôt être positionnée du côté de la rivière, au bord de l'eau. Ce positionnement présenterait l'avantage, en plus d'une meilleure répartition de l'offre sur l'ensemble de l'îlot et de valoriser le parc, de positionner la scène comme une offre unique et distinctive. La mention d'une scène mobile, propriété de l'arrondissement, pourrait être le moyen d'offrir des spectacles sur la rive en bout de parc.

Les équipes reconnaissent cependant la logique d'offrir une programmation à proximité d'Espace Rivière et l'opportunité de profiter de la pente naturelle du site et d'une certaine visibilité depuis la rue.

8. EXPÉRIENCE PAISIBLE

L'expérience offerte sur le pôle, au-delà des activités et services, doit en être une d'insouciance, de plaisir et de confort. Des aménagements encourageant le « farniente », la détente, la contemplation, et le dépaysement ont donc été favorisés. Certains éléments restent à surveiller, par exemple la circulation de véhicules motorisés ou de vélos et l'aspect visuel des aménagements nécessaires comme les voies de service. Les éléments naturels sont également la source de préoccupations : le vent pouvant être déplaisant à certains endroits, le manque d'espaces ombragés en été ainsi que la présence potentielle de maringouins dans les milieux humides.

La présence parfois envahissante des élèves de Jean-Grou à certains horaires est également à prendre en compte. En effet, accommoder les clientèles adolescentes doit se faire tout en assurant que les autres usagers du site ne se sentent pas intimidés et trouvent leur place dans le lieu également.

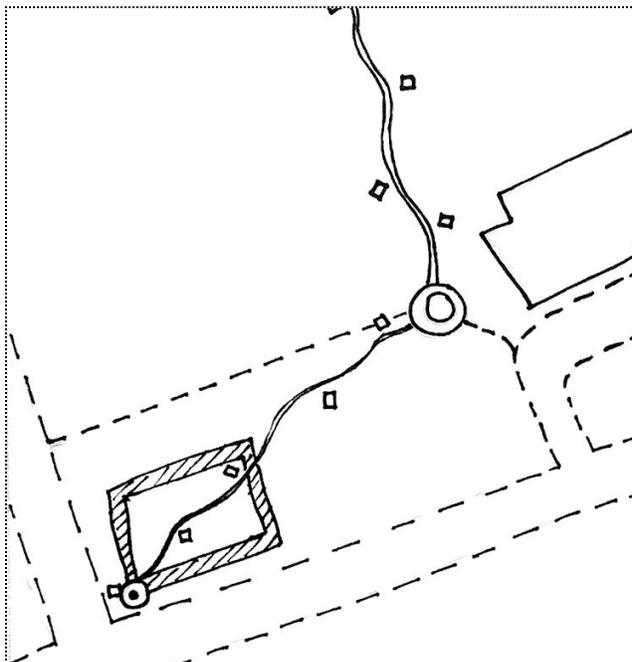
9. SCÈNE EXTÉRIEURE

La fonction d'agora culturelle extérieure est très présente dans le projet Espace Rivière. Premièrement, une façade de projection a été proposée sur le toit afin d'y diffuser des films, des événements sportifs, des spectacles, etc. Deuxièmement, une scène est envisagée à proximité du centre aquatique, mettant en valeur l'agora naturelle créée par le dénivelé. L'idée de combiner la façade de projection et la scène a été évoquée afin d'éviter de dédoubler cette fonction de diffusion culturelle et de maximiser l'utilisation des espaces. Dans le cas où l'option « sur le toit » serait préférée, cela pourrait justifier l'aménagement d'une agora au bord de la rivière. D'un autre côté, il serait dommage de ne pas profiter de la pente naturelle pour créer l'amphithéâtre.

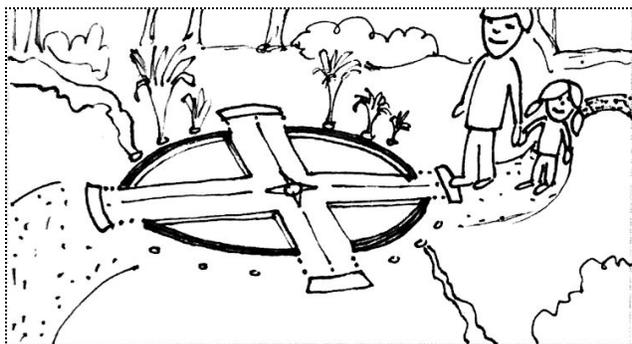
FICHES DE PROJETS

Les projets présentés sous forme de fiches dans cette section correspondent à des idées qui n'ont pas été développées à leur plein potentiel pendant la charrette ou qui ont été mises de côté pour prioriser les recommandations architecturales. Certains de ces projets sont déjà abordés dans le rapport des architectes. Les détails n'y apparaissant pas, en particulier en termes de fonctionnement, d'usages présumés ou d'expériences qui pourraient être vécues par différentes clientèles, ces éléments sont donc décrits dans les fiches. Certains projets pourraient être combinés entre eux, par exemple le sentier vie active - promenade ainsi que le parcours culturel extérieur. Certains projets en revanche pourraient se révéler être incompatibles. Ces projets ne sont pas des recommandations fermes, mais plutôt des idées qui peuvent venir inspirer les différentes parties prenantes qui seront amenées à travailler sur le projet par la suite.

1. MISE EN VALEUR DE L'EAU



Autour du bâtiment d'Espace Rivière, un aménagement permet de récupérer les eaux de pluie. Cet écoulement est visible et mis en valeur à l'intérieur, tel un petit ruisseau. Il symbolise la rivière des Prairies, qui est au cœur de la signature du projet. L'écoulement se poursuit à l'extérieur, en rejoignant le ruisseau actuellement présent dans le milieu humide et en se rendant jusqu'à la rivière. Au croisement du ruisseau et de l'axe piéton principal, une fontaine créée par un artiste local est aménagée. Ce ruisseau intérieur-extérieur bénéficie d'une couche d'interprétation qui permet aux usagers d'en apprendre sur différents aspects de l'eau, du milieu humide, de la rivière, etc. Le parcours devient un lien fort entre le bâtiment d'Espace Rivière et le pôle.



Usages et expériences pressentis

Enseignants

- Utiliser le parcours comme prétexte pédagogique pour les enfants

Familles

- Utiliser le parcours comme prétexte pédagogique pour les enfants
- Prendre part à des discussions intergénérationnelles de façon spontanée

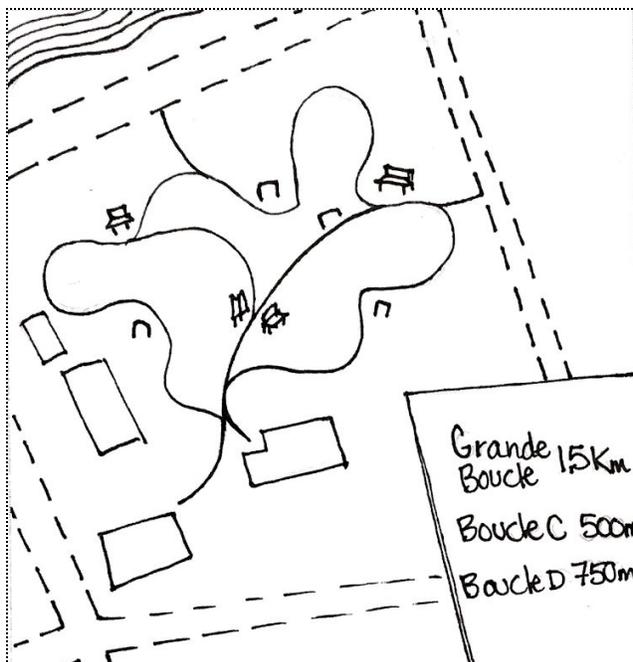
Prairivois

- Célébrer la rivière et l'identité du quartier

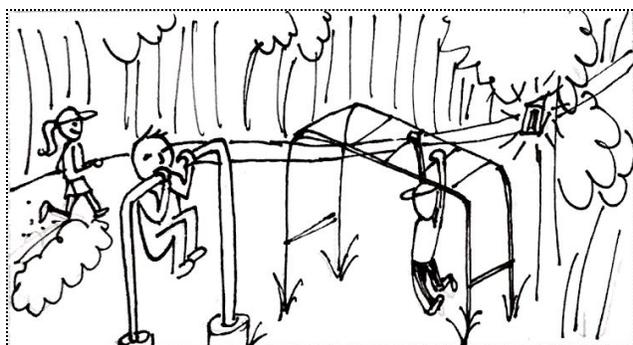
Tous

- Avoir envie de sortir à l'extérieur du bâtiment après une visite à Espace Rivière

2. SENTIER VIE ACTIVE - PROMENADE



La vie active, la promenade et la nature sont au cœur du projet Espace Rivière. L'aménagement d'un sentier dynamique à même le boisé est une opportunité de matérialiser cette vision. Il s'agit d'un sentier en boucle, où des installations sont parsemées afin de permettre aux usagers d'effectuer différentes activités d'intensité variées. On pense à des alcôves où l'on peut se prélasser dans la nature, aussi bien qu'à des stations d'exercices et d'étirements musculaires en plein air, qui permettent de s'oxygéner à fond. Le nombre de kilomètres à parcourir afin de se rendre à différents endroits du pôle est indiqué à l'entrée du sentier. En hiver, on profite de la proximité de l'aréna qui possède une part du matériel nécessaire pour glacer le sentier où les citoyens sont invités à patiner.



Usages et expériences pressentis

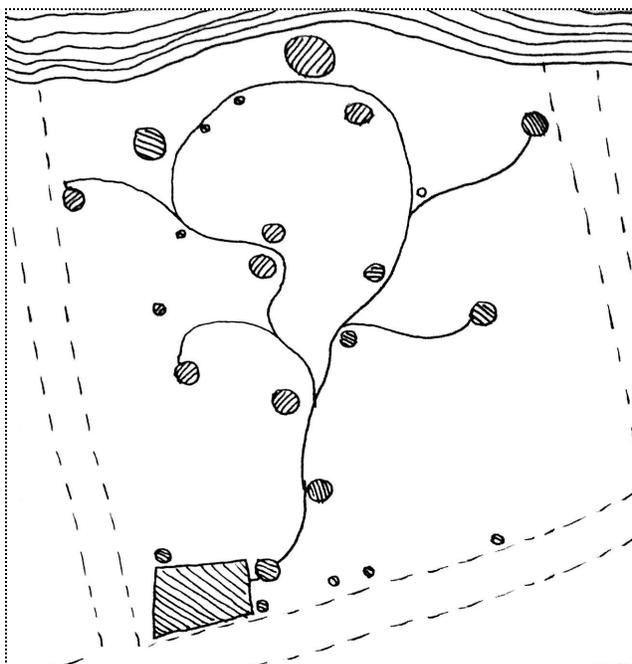
Adolescents

- Utiliser les stations de musculation après l'école et durant l'heure du diner
- Faire du jogging avec un groupe (équipe sportive, cours d'éducation physique ou autres)
- « Chiller » dans la nature, après l'école et durant l'heure du diner

Tous

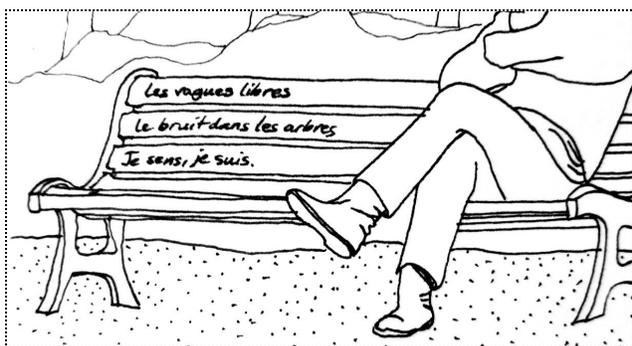
- Poursuivre la promenade entamée à l'intérieur d'Espace Rivière vers l'extérieur
- Se promener dans un espace naturel motivant

3. PARCOURS CULTUREL EXTÉRIEUR



Espace Rivière et ses activités sont prolongées dans le parc liant Espace Rivière à la rive. On y trouve des installations faisant écho au lieu, par exemple du mobilier « signature » d'Espace Rivière ou des œuvres in situ. Des activités peuvent également y être organisées, par exemple l'heure du conte en plein air ou des performances artistiques. Les artistes en résidence, qu'ils soient des artistes visuels, littéraires ou de la scène peuvent recevoir le mandat de créer des œuvres pour le parc de manière participative en impliquant le public, en particulier les élèves de Jean-Grou.

Le parc devient ainsi partie intégrante d'Espace Rivière, en particulier l'été, et peut y héberger de la programmation. L'aspect participatif de la création d'œuvres est par ailleurs l'opportunité de développer auprès du public un sentiment d'appartenance au parc.



Usages et expériences pressentis

Familles

- Assister à l'heure du conte dans le parc
- Se promener en nature après une visite à Espace Rivière ou au centre aquatique
- Utiliser les panneaux comme prétexte pédagogique pour les enfants

Ados

- Participer à la création d'œuvres littéraires ou d'art visuel

Tous

- Se promener dans un espace naturel inspirant

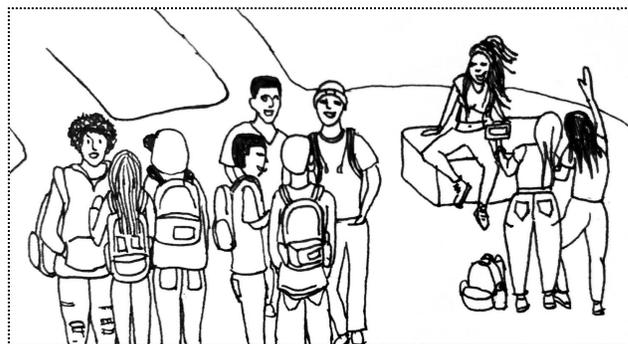
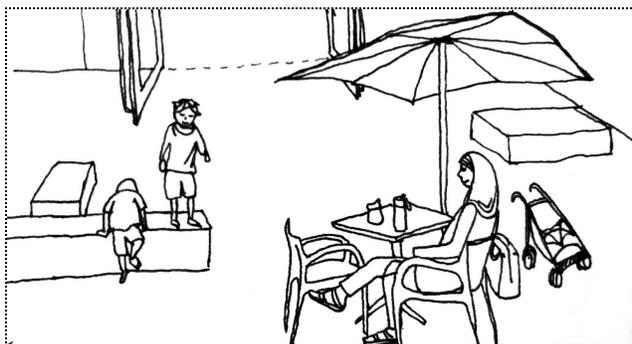
LE PARVIS



L'entrée du pôle est une aire ouverte positionnée juste à côté d'Espace Rivière, en lien direct avec le lieu et connectant par des axes piétons les autres installations : centre aquatique, école, aréna et parc. Le parvis offre une visibilité sur l'ensemble des installations et services du site et est prolongé par la terrasse d'Espace Rivière. Un aménagement simple permet aux groupes d'élèves de Jean-Grou et aux visiteurs de s'approprier les lieux, que ce soit pour manger, se reposer ou jouer.

L'entrée du pôle par le parvis présente l'avantage de positionner Espace Rivière comme une intervention sur l'ensemble du pôle et d'en valoriser les différentes composantes. Ce lieu extérieur devient également un point de rendez-vous ou d'attente informelle idéal.

Le parvis a été proposé en remplacement de l'agora naturelle. Cela dit, on pourrait envisager une fusion des deux projets, le parvis se transformant alors en agora pour des événements.



Usages et expériences pressentis

Familles

- Jouer de manière informelle sur les installations avant ou après une visite à Espace Rivière

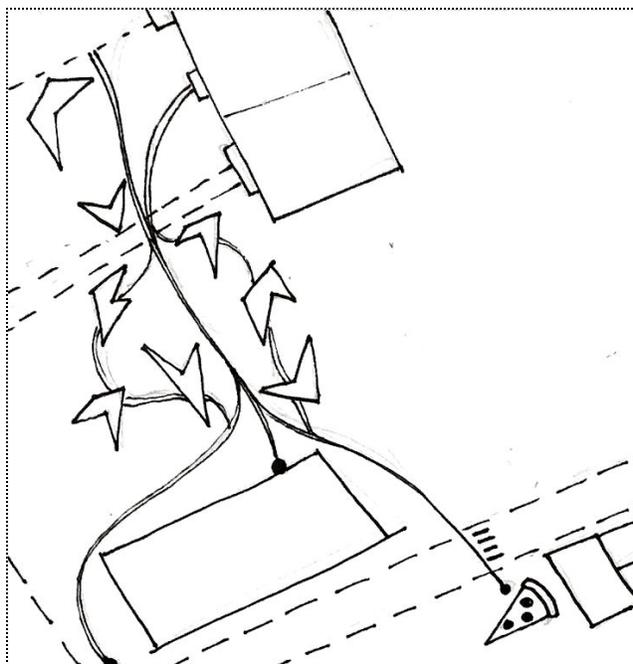
Élèves de Jean-Grou

- « Chiller » entre amis en attendant le bus en fin de journée
- Manger une pointe de pizza sur l'heure du dîner
- Attendre des amis avant d'aller à l'école le matin

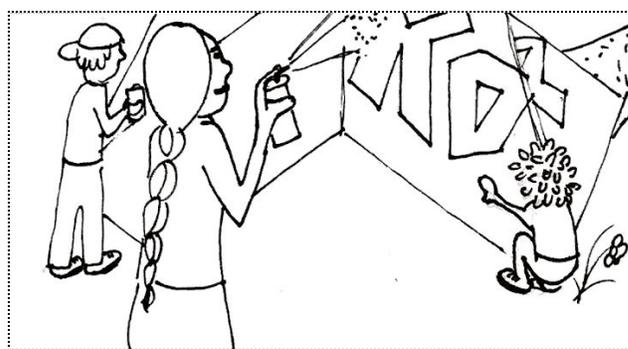
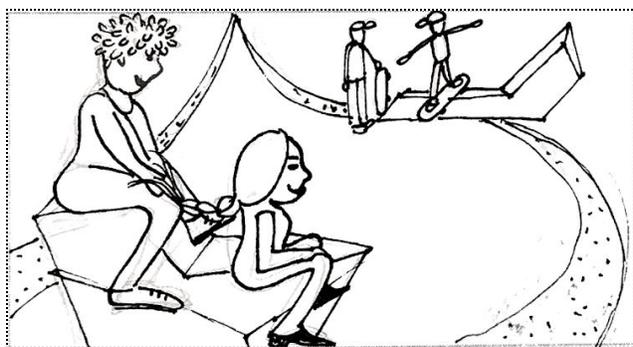
Tous

- Rencontrer quelqu'un à un point de rendez-vous facilement identifiable
- Manger son lunch au soleil en été

5. AIRE CONFORT JEAN-GROU



L'école Jean-Grou et Espace Rivière seront pratiquement voisins. Afin de faciliter et encourager la transition de l'école vers Espace Rivière, un aménagement dédié aux élèves est proposé. Il s'agit d'une aire extérieure gazonnée traversée d'un sentier direct menant à Espace Rivière sans devoir faire de détour. Un sentier secondaire permet aux élèves de piquer vers l'arrêt d'autobus. Du mobilier non traditionnel y est disposé de manière à ce que les élèves puissent se l'approprier. On pense notamment à organiser des ateliers de graffiti avec les élèves afin de transformer le mobilier en œuvre significative pour eux. Le mobilier peut autant servir de modules pour le skateboard, d'assises pour se faire des tresses que de lieu de flânerie. À proximité, on retrouve une façade permettant de projeter des films en plein air. Finalement, les bouches d'aérations du bâtiment sont pensées de manière à créer des sources de chaleur sur le trajet entre l'aire des élèves, Espace Rivière et les zones d'attente pour le transport en commun.



Usages et expériences pressentis

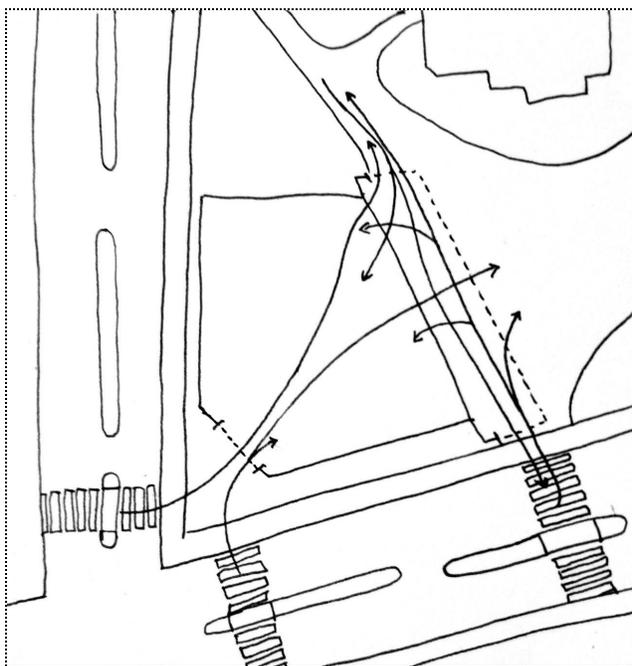
Familles

- Se sentir dans un espace dédié aux familles (étant donné qu'il y a un espace dédié aux adolescents)

Élèves de Jean-Grou

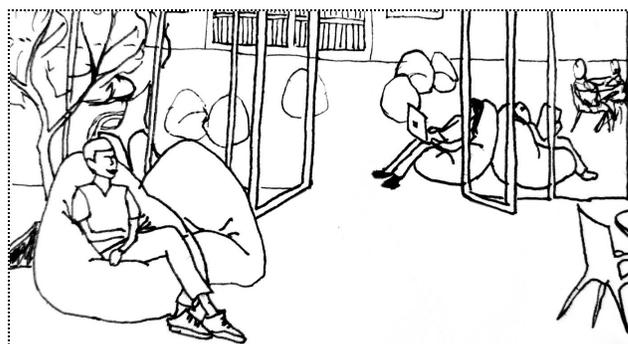
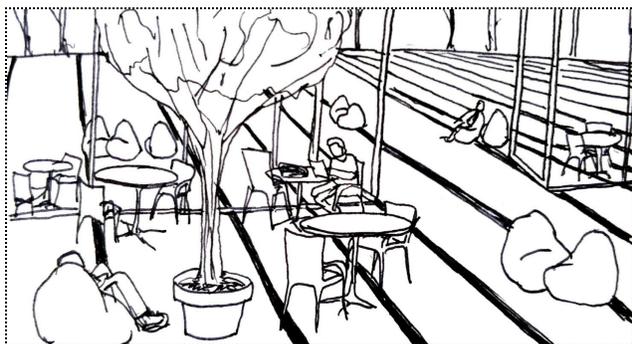
- Assister à des projections de film extérieur en petits groupes d'amis
- Se rendre à Espace Rivière après l'école sans devoir faire de détour
- Flâner entre le trajet de l'école à Espace Rivière ou en attendant le bus
- Manger une pointe de pizza sur l'heure du dîner
- Attendre des amis avant d'aller à l'école le matin
- Improviser une représentation de danse, une pratique de skate ou un salon de coiffure

6. PERMÉABILITÉ DU BÂTIMENT



Les frontières entre l'ensemble du pôle et le bâtiment Espace Rivière sont estompées. La circulation d'un lieu à un autre sur le pôle se fait de manière fluide en traversant Espace Rivière. Plusieurs entrées permettent une circulation libre et les façades extérieures sont vitrées ou peuvent être ouvertes en été. La distinction entre l'intérieur et l'extérieur est minimale : le mobilier extérieur fait écho au mobilier intérieur, on trouve de la végétation à l'intérieur et la pente naturelle du site permet de lier deux des étages pour une expérience ininterrompue. Un jeu de coursives et d'espaces semi-couverts donne aux visiteurs la sensation d'être toujours un peu à l'extérieur.

La perméabilité du bâtiment permet de matérialiser la signature du lieu qui veut offrir une expérience de randonnée urbaine proche de la nature et de l'eau aux visiteurs.



Usages et expériences pressentis

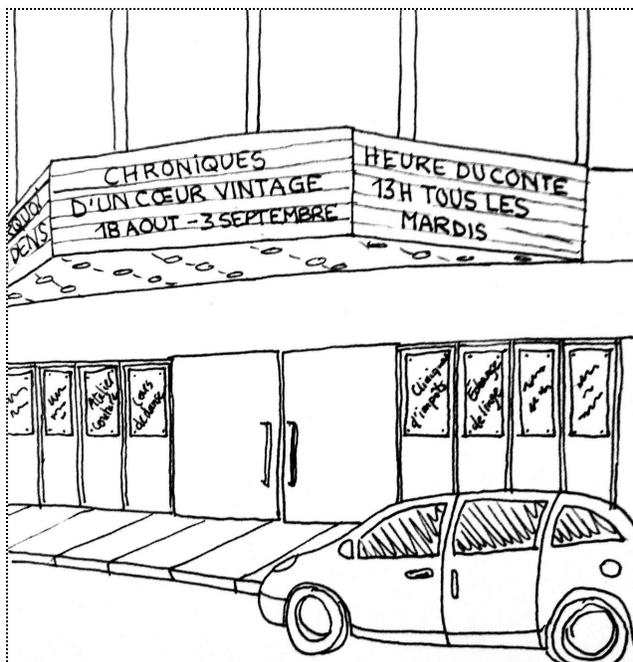
Élèves de
Jean-Grou

- Traverser depuis le bus jusqu'à l'école ou depuis l'école jusqu'au restaurant de pizza par Espace Rivière

Tous

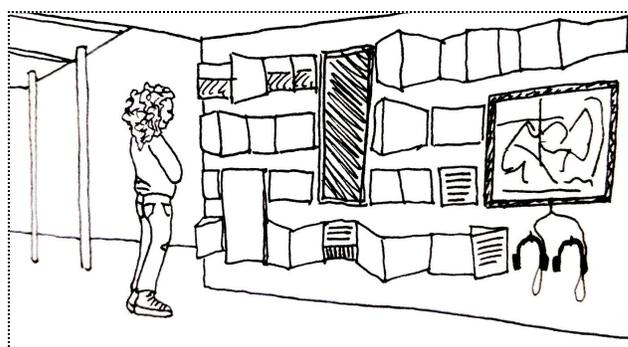
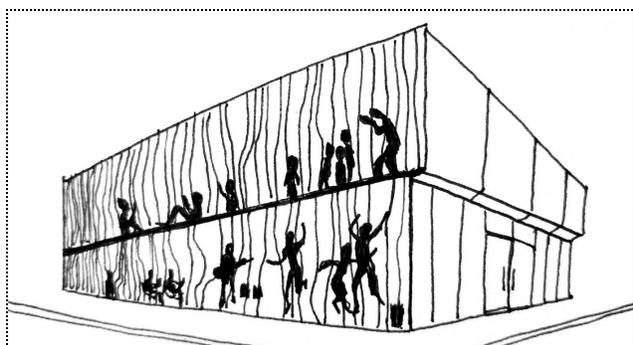
- Circuler librement du pôle au bâtiment
- Profiter de l'extérieur depuis l'intérieur

7. VITRINES SUR LES ACTIVITÉS



Les activités d'Espace Rivière peuvent être perçues à différentes échelles avant d'entrer dans le lieu. La programmation est affichée à l'extérieur à la manière d'un ancien cinéma ou théâtre, informant les automobilistes circulant sur le boulevard Perras des activités en cours ou à venir. Les façades sur les boulevards Perras et Rodolphe Forget sont partiellement vitrées afin de permettre aux piétons d'entrevoir certaines activités depuis le trottoir, en particulier en soirée. Enfin, des vitrines d'exposition présentant des réalisations citoyennes à l'entrée peuvent donner envie aux passants de participer aux activités offertes dans Espace Rivière.

La curiosité des passants est piquée en rendant visibles les fonctions du lieu depuis l'extérieur, démontrant la diversité de l'offre d'Espace Rivière et invitant à en découvrir la richesse



Usages et expériences pressentis

Auto- -mobilistes

- Être informé des spectacles ou activités
- Découvrir la diversité de l'offre du lieu au fil du temps

Passants

- Être confiant en voyant les gens qui participent aux activités
- Comprendre le rôle du lieu
- Être motivé à participer à des activités de création

Usagers

- Être fier de voir son travail exposé

AUTRES IDÉES ÉVOQUÉES

- Un stationnement sur pilotis permettant de cacher l'accès des livraisons qui est souvent un élément architectural disgracieux.
- Une promenade sur le toit avec un bâtiment enterré en partie, permettant d'accéder au toit à partir du Boulevard Perras.
- Un espace barbecue dans le parc pour permettre des rassemblements spontanés de quartier.
- Le développement de l'agriculture urbaine en misant sur la serre déjà présente, en développant une portion du parc sous forme de verger ou bien de forêt nourricière (arbres à petits fruits, herbes médicinales, champignons, miel, etc.)
- Un atelier communautaire de vélo et/ou un service de prêt de vélo pour stimuler la mobilité des jeunes et leur autonomie dans le quartier
- La signalétique intégrée au pôle, par exemple peinte au sol ou sous forme de murales et renforcée par une identité commune (mobilier signature par exemple) pour renforcer l'idée d'un campus uni.

CONCLUSION

La charrette a permis de faire émerger différentes idées qui peuvent nourrir la suite du projet, ainsi que différents enjeux à approfondir. À la lumière des propositions très riches ayant émergées de cette activité, il apparaît très pertinent de travailler en équipes multidisciplinaires. Toutefois, soulignons qu'étant donné la complexité du projet Espace Rivière, nous croyons qu'il a été avantageux de jumeler des professionnels ayant une bonne compréhension globale du projet avec des professionnels n'ayant pas cette connaissance approfondie. Cela permet de concevoir de façon avisée, tout en laissant place à une vision fraîche.

Évidemment, la charrette a démontré l'importance de traiter le pôle dans son ensemble (offre de service prolongée dans le parc, valeur ajoutée pour Espace Rivière, positionnement du lieu dans le quartier, lien à l'eau, etc.) étant donné que cela peut influencer tant les aspects physiques que les services à développer pour Espace Rivière.

Finalement, rappelons que les projets présentés dans le présent rapport ne sont pas des recommandations fermes, mais plutôt des idées qui peuvent venir inspirer les différentes parties prenantes. S'il s'avérait qu'une de ces idées soit développée, nous recommandons d'effectuer une phase de validation auprès des usagers afin de s'inscrire dans la démarche de design centré sur l'humain évoquée en introduction et ainsi raffiner l'expérience d'usage proposée.

ANNEXE 1 - Distribution des équipes

ÉQUIPE 1

Christine Robitaille, architecte (Atelier Robitaille Thiffault)

Rihane Bencherif, architecte (Atelier Robitaille Thiffault)

Kathy de Azevedo, agente technique en urbanisme (Arrondissement RDP-PAT)

Sophie Charlebois, architecte (Ville de Montréal)

Claire Grillet, designer de service (Huneault Design et Collaboration)

ÉQUIPE 2

Hervé Haffreingue, architecte paysagiste (Turquoise Design)

Joëlle Naud, urbaniste (Turquoise Design)

Patrick Frey Laporte, architecte paysagiste (Arrondissement RDP-PAT)

Maya El Kheir, architecte (Ville de Montréal)

Jessica Huneault, designer de services (Huneault Design et Collaboration)

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES : # IMM-15834

ESPACE RIVIÈRE

ADDENDA # 4

Date : 22 AVRIL 2022

Nombre de pages : 2

Le présent addenda a pour but de modifier et/ou de préciser les documents du concours comme suit:

4.1 **Question reçue** :

En référence à l'article 3 - Admissibilité du règlement du concours, nous aimerions clarifier notre position à titre de firme d'ingénierie en sous-traitance pour ce concours. Dans le contexte actuel, plusieurs concours sont en cours de façon simultanée. Dans le cadre d'un concours dans une autre région, nous agissons à titre de sous-traitants dans une équipe incluant un des membres du jury du concours du présent appel de candidatures. Dans ce contexte, pourriez-vous valider notre admissibilité à participer au concours?

Réponse :

Suite à la vérification détaillée de cette situation précise, et que des contrats seraient conclus dans cet autre concours entre la firme d'ingénieur et le membre du présent jury, pour Espace Rivière, la Ville considère qu'il y aurait conflit d'intérêts dans cette situation et que ce concurrent ne serait pas admissible à participer dans un tel cas.

4.2 **Questions reçues**:

Au paragraphe 3.2.3 ii) du règlement du concours, il est mentionné qu'un Concurrent dont un sous-contractant du Concurrent a un lien d'affaires avec un membre du jury est inadmissible à participer au concours.

- A) *Est-ce possible d'éliminer cette clause de conflits d'intérêts avec Agence Spatiale pour les firmes de génie?*
- B) *Sinon, le membre du jury d'Agence Spatiale peut-il se retirer lors de l'analyse des dossiers de candidature avec lesquelles il entre en conflit d'intérêts ?*

Réponses :

- A) Non, il n'est pas possible d'éliminer cette clause.
- B) Non, il n'est pas envisageable qu'un membre du jury se retire pour l'évaluation d'un *Dossier de candidature*, ni éventuellement, qu'il se retire de l'évaluation d'une *Prestation*.

4.3 **Question reçue :**

Nous sommes une firme d'architecture située en Californie. Selon le règlement, le concours est ouvert aux architectes ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Ville. Pourriez-vous nous informer quant à notre admissibilité à participer au concours svp?

Réponse :

La Californie ne fait pas partie des accords de marché applicables à la Ville de Montréal. Voir aussi la réponse 4.4 ci-dessous.

4.4 **Question reçue :**

Est-ce qu'un architecte inscrit à l'Ordre des architectes de l'Île de France est autorisé à participer ?

Réponse :

Le présent concours est ouvert à toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'Union européenne et ses États membres ainsi qu'au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Toutefois, le *Concurrent* doit respecter les conditions d'admissibilité présentées à l'article 3 du Règlement du concours, en présentant une *Équipe* complète selon les exigences mentionnées à l'article 3.1.a).

Le *Concurrent* est invité à examiner la section «**DÉFINITIONS**» du règlement du concours, plus particulièrement les définitions suivantes : « Architecte », « Architecte coordonnateur » et « Architecte répondant ».

Le *Concurrent* est responsable de prendre les mesures nécessaires quant au permis d'exercer au Québec. Il doit également fournir les documents exigés selon, entre autres, l'**ANNEXE R8 – Obtention de l'autorisation à exercer la profession au Québec** du règlement du concours. Cette annexe est présentée à titre informatif pour les professionnels qui n'auraient pas actuellement leur permis d'exercer au Québec.

4.5 **Question reçue :**

Dans le cas précis d'une firme d'ingénierie avec des départements séparés, est-ce qu'un ingénieur en structure d'une firme A peut participer au concours dans une équipe X, alors qu'un ingénieur en mécanique de la firme A participe au concours dans une autre équipe Y, et ce, en tenant compte que ces deux départements fonctionnent de façon indépendante ?

Réponse :

Non, ce n'est pas permis, tel qu'indiqué à l'article 3.4 du Règlement du concours : «Aucune personne physique ou **Firme** ne peut participer à l'élaboration de plus d'un *Dossier de candidature*, ni à plus d'une *Prestation*, à défaut de quoi le *Dossier de candidature* ou la *Prestation* des *Concurrents* ou des *Finalistes* concernés sera rejeté.» Voir également les réponses 1.5 de l'Addenda #1 et 2.4 de l'Addenda #2.

Michelle Décary, architecte

Conseillère professionnelle

CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

Montréal 

VILLE DE MONTRÉAL

APPEL D'OFFRES : # IMM-15834

ESPACE RIVIÈRE

ADDENDA # 5

Date : 28 AVRIL 2022

Nombre de pages : 3

Le présent addenda a pour but de modifier et/ou de préciser les documents du concours comme suit:

5.1 **Question reçue** :

À titre de sous-traitant en ingénierie, notre équipe de civil (infrastructures municipales) a différents mandats avec la firme Civiliti, projets sur lesquels M. Soland, membre du jury, peut parfois être appelé à collaborer. Nous précisons que les ressources clés en ingénierie présentées n'ont pas de mandat en cours avec M. Soland. Est-ce possible de confirmer que cette situation ne sera pas perçue comme un potentiel conflit d'intérêts?

Réponse :

Suite à la vérification détaillée de cette situation précise, la Ville considère qu'il y aurait conflit d'intérêts dans cette situation et que ce concurrent ne serait pas admissible à participer dans un tel cas.

5.2 **Question reçue** :

Comme consultant en scénographie et en intégration technique nous aimerions savoir si nous sommes éligibles pour faire partie d'une équipe selon les faits suivants :

Pour le projet d'Espace Rivière, nous avons eu un rôle de second plan à jouer en 2020 lors de la réalisation du PFT scénographique. En 2017 la firme d'architecte Bisson et Associés de Québec a déposé une offre de services à la ville de Montréal pour une entente-cadre que Bisson a obtenue et qui a duré 4 ans.

Dans ce mandat, Mario Brien a travaillé comme sous-traitant à titre de consultant scénographie technique pour Bisson et associés pour la réalisation du PFT scénographique d'Espace Rivière. Bisson et Associés s'occupait du volet, muséal,

expérientiel et bibliothèque, alors que Mario Brien y travaillait pour les volets salle de spectacles, studio, salle multifonctionnelle et équipement technique et technologique.

Est-ce que notre entreprise Mario Brien Inc. peut se joindre à une équipe qui participe au concours pluridisciplinaire du projet Espace Rivière?

Réponse :

Il n'est pas exigé que le *Concurrent* présente un scénographe au sein de son *Équipe* dans le cadre du présent *Concours*. Pour cette raison, la *Ville* n'engagera pas de ressources humaines à ce moment-ci pour l'étude d'admissibilité de participation de la firme Mario Brien Inc. Le *Concurrent* demeure responsable de respecter le règlement du concours et, entre autres, son annexe R1 - **RÈGLEMENT DU CONSEIL DE LA VILLE SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**.

5.3 **Question reçue :**

En référence aux conditions d'admissibilités de l'article 3.1 du Règlement du concours, nous aimerions savoir s'il est acceptable que l'Architecte concepteur sans agrément LEED soit assisté d'un architecte concepteur PA LEED (sans spécialité) ?

Réponse :

Non, dans le cas où le *Concurrent* présente un *Architecte* concepteur sans agrément LEED, ce dernier doit être assisté par un *Architecte* concepteur PA LEED C+CB et possédant 5 ans d'expérience professionnelle.

5.4 **Question reçue :**

Est-ce que la période de questions pourrait être prolongée au-delà de la date limite du 26 avril ?

Réponse :

Non.

5.5 **Question reçue :**

En référence à l'article 1.3 du Règlement du concours, qu'entendez-vous par : «Prestation réduite»?

Réponse :

Selon l'envergure du *Projet*, la *Ville* demande habituellement, pour un tel concours, de plus amples détails au niveau des livrables de la *Prestation* à l'Étape 2. Pour ce concours, il a été établi de limiter les exigences de détails en lien avec l'envergure du projet pour que le *Lauréat* puisse poursuivre son élaboration avec l'équipe-projet de la *Ville*.

5.6 **Question reçue :**

En référence à l'article 6.1.5 du Règlement du concours, est-ce qu'un détail du pointage pour chaque critère d'évaluation pourrait être fourni?

Réponse :

Non, il n'existe pas de grille de pointage plus détaillée que celle fournie dans cet article.

5.7 **Question reçue** :

En référence à la définition «LEED v4» à la page 7 du Règlement du concours, pourriez-vous fournir le fichier pdf en question car le premier hyperlien ne fonctionne pas.

Réponse :

Cette version en français n'existe plus. Pour le moment, il faut utiliser le lien inscrit au-dessous qui donne accès à la version anglaise.

5.8 **Question reçue** :

En référence à l'article 3.2 de l'annexe R8 – Projet de Contrat avec le Lauréat (page 117 du pdf) au Règlement du concours, il est mentionné : « Tous les dessins sont à concevoir et fournir en format Revit (.RVT) (3D – BIM 3 dimensions : tout sur la géométrie). » Est-ce que cela s'applique aux dessins d'architecture de paysage ?

Réponse :

Non, le 3D- BIM n'est pas requis pour les dessins d'architecture de paysage.

5.9 **Question reçue** :

Est-ce que le Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Montréal autoriserait un bâtiment de plus de 4 étages?

Réponse :

La réponse à cette question sera fournie aux Finalistes au début de la seconde étape du concours.

5.10 **Question reçue** :

Pouvez-vous expliciter la notion de parc intérieur?

Réponse :

Le parc intérieur peut être perçu comme une extension du hall et est largement ouvert sur l'extérieur. Ce parc intérieur est un espace qui fait appel à la créativité des concepteurs: il se veut un espace libre, inclusif, permettant à tous de s'y reposer, de flâner, de jouer, de socialiser ou de se retrouver en petits groupes. Il permet aussi aux familles de patienter avant un spectacle ou une activité. Les informations relatives à la notion du parc intérieur sont précisées au programme fonctionnel et technique qui sera remis à l'Étape 2 du concours.

Michelle Décary, architecte

Conseillère professionnelle